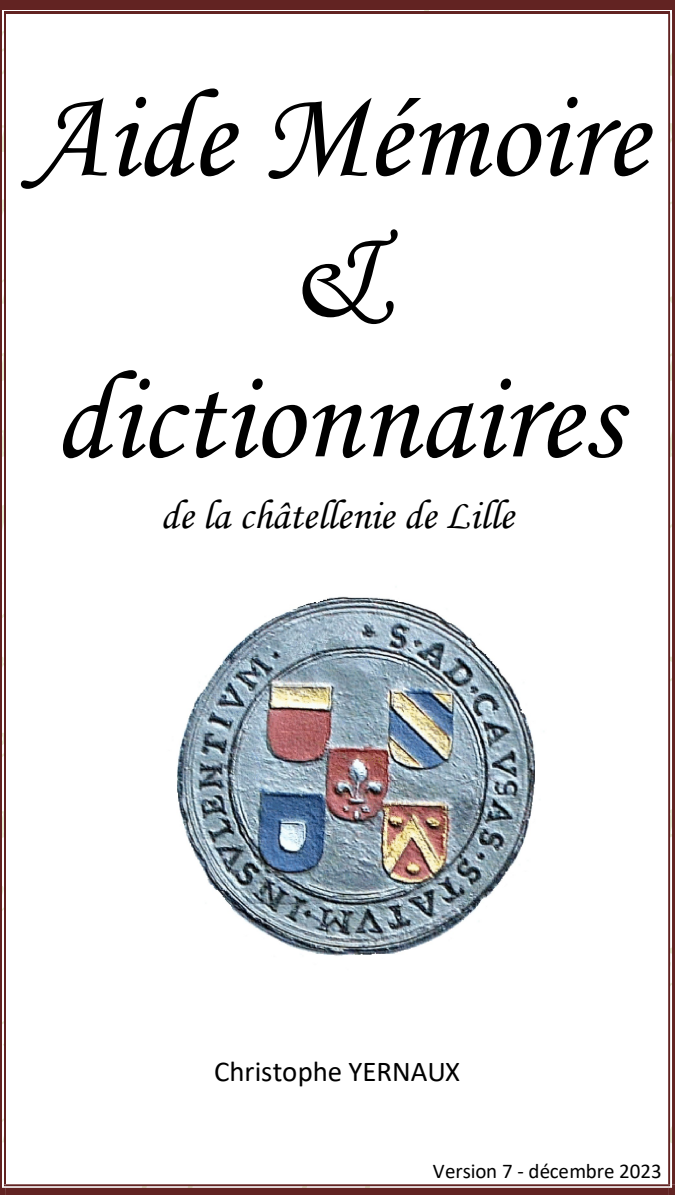


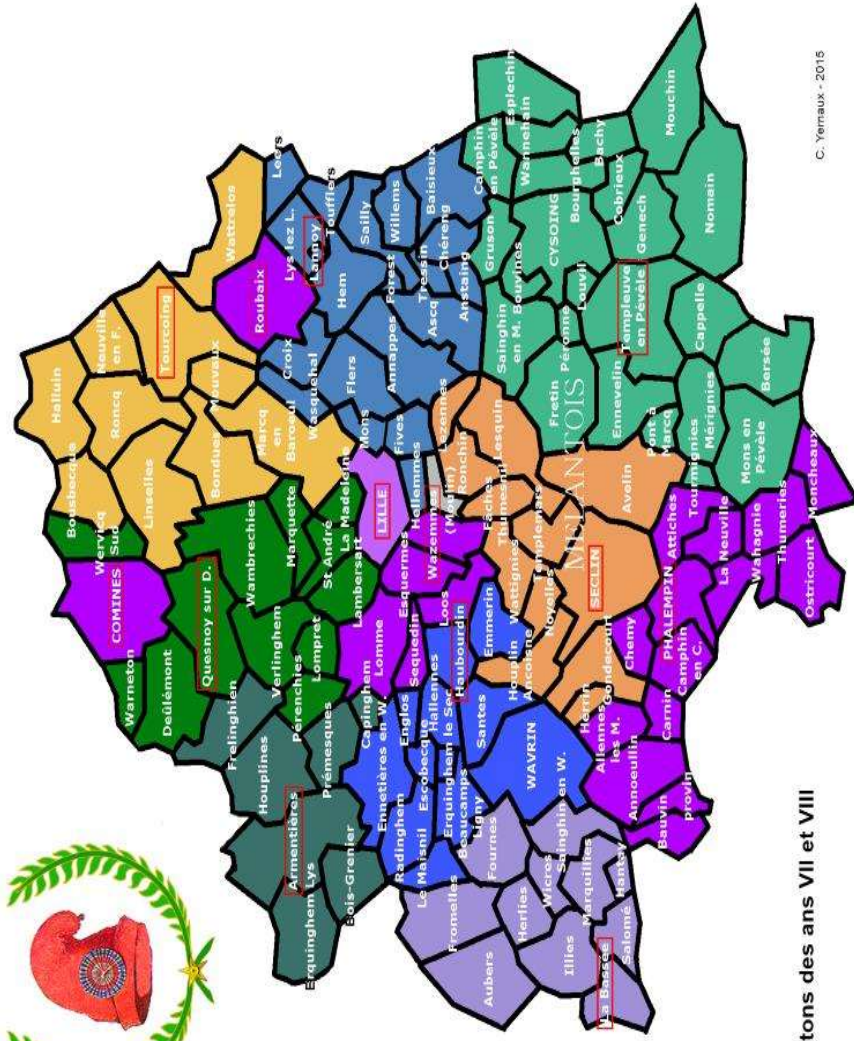
	Livre de gros	Florin carolus	Livre tournois de France	Libre parisis	Patar	Sol tournoi de France	Sol parisis ou Gros	Denier du florin ou carolus	Denier tournois de France	Denier parisis	Obole parisis	Pitte parisis
1 livre de gros	1,00	6,00	7,50	12,00	120,00	150,00	240,00	1 440,00	1 800,00	2 880,00	5 760,00	11 520,00
1 florin carolus		1,00	1,25	2,00	20,00	25,00	40,00	240,00	300,00	480,00	960,00	1 920,00
1 livre tournois de France		0,80	1,00	1,60	16,00	20,00	32,00	192,00	240,00	384,00	768,00	1 536,00
1 livre parisis		0,50		1,00	10,00	12,50	20,00	120,00	150,00	240,00	480,00	960,00
1 patar					1,00	1,25	2,00	12,00	15,00	24,00	48,00	96,00
1 sol tournois de France						1,00	1,60	9,60	12,00	19,20	38,40	76,80
1 sol parisis							1,00	6,00	7,50	12,00	24,00	48,00
1 denier carolus								1,00	1,25	2,00	4,00	8,00
1 denier tournois de France									1,00	1,60	3,20	6,40
1 denier parisis										1,00	2,00	4,00
1 obole parisis											1,00	2,00
1 pitte parisis												1,00

*En rouge les subdivisions de chaque monnaie
Parisis = de Flandre*

**TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES MONNAIES EN
USAGE DANS LA REGION SOUS L'ANCIEN REGIME**



Sed ut perspiciatis unde omnis iste natus error sit voluptatem accusantium doloremque laudantium, totam rem aperiam, eaque ipsa quae ab architecto abstraxit quasi voluptas sit aspernatur odit et repellit consequuntur voluptas quibusdam voluptatibus quibusdam voluptatibus sit amet non numquam voluptatibus nostrum suscipit commodi iure repellat esse quam nihil molestiae consequatur, vel illum qui dolorem eum fugiat quo voluptas



TERME (t~rme)

TERRE(S) (t~res et t~re)

TH

TRANSPORTE (t~sporte)

VER... ou VAN...

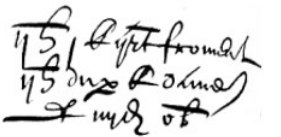
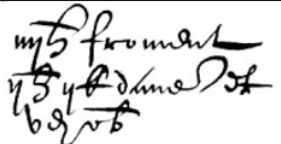
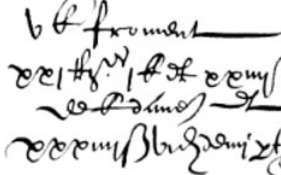
4 4 1/2

Terme
Terres
TH
Transporte
V
3

Fruit de plusieurs années de recherches d'abord généalogiques puis historiques dans les fonds municipaux et régionaux ce dictionnaire et guide des recherches dans la châteltenie est enfin à disposition gratuitement de tous les chercheurs et curieux de notre belle région. Il n'est bien sûr pas exhaustif mais vise à donner quelques informations sur la vie dans nos villages sous l'Ancien-Régime. Informations souvent spécifiques à ce secteur que vous ne trouverez pas rassemblées ailleurs.

Si vous avez des suggestions pour les futures versions, des corrections à apporter n'hésitez pas à me contacter.

Christophe Yernaux
christophe@lillechatellenie.fr
Septembre 2015 / Revision 2023

	<i>Ih 1k qrt froment Ih dup~ k dave~ et IIIId~ ob~ 2 havots 1 karel quart de froment 2 havots du parti karel d'avoine et 4 deniers obole</i>
	<i>IIIh froment Ih 1k daven~ et Vd~ ob~ 4 havots de froment 2 havots 2 karels (carreaux) d'avoine et 5 deniers obole</i>
	<i>Vk froment XXI rzes~ 1k et XXXIIIe de k daven~ et XXXIIIIS VI d~demy pty~ 5 karels (carreaux) de froment 21 rasières 1 karel et 24^{ème} de karel d'avoine et 34 sols 6 deniers demi parti</i>

- ✓ Histoire et généalogie dans l'ancienne châteltenie de Lille
- ✓ Base des contrats de mariages
- ✓ Actes de baptême, mariage, sépulture et notariat
- ✓ Base des personnes citées dans de nombreuses et diverses archives
- ✓ Revue généalogique et historique gratuite téléchargeable *Le Castelo-Lillois*

MESURES DE LILLE

Attention : les mesures peuvent porter le même nom mais couvrir un rapport différent avec les autres mesures de la série (1 lot = 4 pintes mais parfois 1 lot = 2 pintes). Les valeurs modernes des mesures peuvent varier selon les communes, voir au sein même d'une commune (le bonnier par exemple).

Surface :

1 **arpent** = 1 hectare = 100 ares
 1 **bonnier** = 16 **cens** = 4 **quartiers** = 1600 **verges**
 1 **cent** = 4 **quartrons** ou 100 verges ou 25 grandes verges (Marquette, Marcq en Baroeul)
 1 **grande verge** = 4 verges
 25 **grandes verges** = 1 cent
 1 **mencaudée** = 1/4 (parfois 1/5) bonnier
 1 **quartier** = 4 cens
 1 **quartron** = 1/4 cens ou 25 verges

Équivalence des mesures de l'Ancien Régime avec celles de la Commune

1 **arpent** = 11 cens 27 verges 81952^{ème} / 1 **arpent** = 100 perches métriques
 1 **bonnier** = 1 hectare 41 ares 86 centiares 663^{ème}
 1 **cent** = 8 ares 86 centiares 666^{ème}
 1 **verge** = 8 centiares 86666^{ème}
 1 **verge carrée** = 8,8 centiares ou 8,8 m²
 1 **piéd** = 886666^{ème}

Autres lieux :

1 **bonnier** = 1,4176 ha (Lille, Lesquin), 1,3566 ha (Douai), 1,1724 ha (Tournai), 1,5386 ha (Orchies), 1,4176 (Tourcoing)
 1 **charruée** = 24 à 27 bonniers
 5 **mencaudées** (Moncheaux) = 1 verge = 30 ares
 1 **muid** (Douai) = 4 bonniers
 1 **bonnier** = 900 verges ou 15 cens, 1 **cent** = 60v, 1 **bonnier** = 1h 32a 28c. 1 **ligne** = 100 verges. 1 **mesure** = 300 verges (Ypres)
 1 **bonnier** = 1h 33a 67c (Gand)
 1 **bonnier** = 16 cens ; 1 **cent** = 25 verges (Marcq en Baroeul - 31 H 382)

Courtrai :

1 **bonnier** = 1h 41a 69c
 100 **grandes verges** = 1 **partie carrée**
 400 **grandes verges** = 1 bonnier
 La **petite verge** : 0,0008856 ha (mesure de la ville)
 100 **petites verges** = 1 cens
 1600 **petites verges** = 1 bonnier
 1 **verge carrée** = 0,00354239 ha (mesure de la châtellenie)

Révolution :

1 **arpent carré** = 0,34188 ares (34,2 m²)
 1 **arpent** = 11, 6261 perches (longueur)
 1 **arpent** = 10 perches de côté = 100 perches carrées

PRETRE (p~b~r – de *PresByteR*)

prbr

QUE (q~)

Q

SA DITE (sad~te)

sa dite

SAINT (s~t)

St

SEIGNEUR (seign~r)

seigneur

SENTENCE (sent~e)

sent(e)

SIEUR (S~r)

Sr

SON

son

SOUVERAIN BAILLAGE

souverain baillage

SS   **ST**

St

TE

te

TENANT (ten~)

tenant

LETTRES (l~res)

lres

Livres (ll)

ll

LZ

lz

MAITRE (m^e)

m^e

NOTRE (n~re)

nre

OMM (o~m)

omm

OU

ou

PER ou PAR (p~)

per par

PARISIS (p~)

parisis

PARTIES (p~ties)

parties

PLEIGE (tpl~es)

pleiges

PRESENTES (p~ntes)

presntes

Distance :

1 buisse = 30 pieds

1 grande verge = 20 verges = 5,955 m

1 palme = 0,099 m

1 pied = 0,298 m = 10 pouces = 0,2976 m (Courtrai) / 10 pieds = une petite verge

1 pouce = 2,98 cm

1 toise = 1,787 m

1 verge de 10 pieds = 2,978 (ou 2,984) m

Capacité :

LIQUIDES :

1 muid de vin = 96 lots = 203,52 ou 192 L

1 pinte = ¼ lot = 0,5225 L (Lille). 0,57324 L pour la bière et 0,8355 L pour le lait (Courtrai)

1 Pot = 1 lot = 2,09 L (Lille), 2,4 L (Haubourdin), 2,59 (Orchies), 2,12 (Tourcoing), 2,5 L (Douai), 1,147 (Ypres) = 4 pintes

1 Pot de vin et eau de vie = 2,08 L (Douai)

1 Pot à huile = 5,895 L (Douai)

1 rondelle = 288 pintes = 72 lots = 150,48 L (Lille) (ou 144 L) (Tourcoing)

1 tonneau = 48 lots = 100,32 L (Lille)

CEREALES

1 Franquart = 1/12^e de rasière

1 havot = 4 quarels ou quarreaux = 16 fisselées

1 muid = 12 rasières = 48 havots

1 muid de blé = 841,7 L

1 muid d'avoine = 940 L

1 ouvelée = 1/2 havot

1 quarel = 4 litres (blé = 4,382 litres, avoine = 4,2 litres)

1 rasière = 4 havots

1 rasière de grain de mars (avoine) = 0,812 hl

1 rasière de blé = 70,14 ou 70,10 ou 72,2 ou 74,10 L

1 rasière d'avoine = 78,39 L

1 rasière de sel = 45,89 L

Autres lieux :

1 boisseau (Comines) = 19 Kg

1 bonnier (Douai) = 3 rasières

1 coupe (Douai) = 4 quarreaux

1 dousiel (à Comines) = 1,25 rasières d'avoine de Lille ou 1,6 rasières de blé de Lille

1 francquart (Wervicq) = 2 quarels

1 rasière (Wervicq, Lille, Comines) = 8 francquarts

1 rasière d'avoine (Comines) = 12 francquarts

1 pinte (Wervicq) = 1 quarel

1 rasière (Douai) = 4 coupes

1 rasière de blé = 0,842 hl (Douai), 0,831 hl (Orchies)

1 rasière d'avoine = 0,988 hl (Douai)

Châtellenie de Courtrai :

1 mesure de blé = 1 sac = 126,42 L

1 **mesure d'avoine** = 1 sac = 132,024 L
 1 **muid** = 8 sacs = 12 **rasnières** = 48 **vaten** (tonneaux?)
 1 **sac** mesure de la Lys = 127,44 L

AUTRES :

1 **rasière de charbon de terre** = 11 (ou 15,71) décalitres
 1 **au(l)ne** = 0,7 m de tissu (idem à Douai), 0,663 (Orchies), 0,69m (Tourcoing), 0,7m (Courtrai)
 1 **faisceau** = 0,023 stère pour le bois de **Nieppe**
 1 **faisceau** = 0,037 stère pour le bois d'orme
 1 **livre** = 431 g à Lille, 416 g à Lannoy, 425 g à Douai, 428 g à Orchies, 463,9 g (Courtrai), 429,9 g (Tourcoing)
 1 **once** = 26,8 g (Tourcoing)

Monnaies :

1 **denier** = 2 oboles
 1 **double** = 1/4 patar = 6 deniers de Flandre
 1 **écu** (France) = 1 patagon (Espagne) = 3 livres
 1 **escalin** = 6 patars = 12 sols de Flandre
 1 **florin carolus** = 2 livres parisis, monnaie de Flandre = 20 patards = 240 deniers tournois du florin = 40 gros = 25 sols tournoi
 1 **gros** = 1 sol monnaie de Flandre
 1 **livre parisis**, monnaie de Flandre = 20 sols = 240 deniers = 1/2 florin (10 patards)
 1 **sol parisis** = 12 deniers
 1 **livre de gros Flandres** = 12 livres parisis, monnaie de Flandre = 6 florins = 240 gros
 1 **livre de France (tournoi)** = 32 sols de la livre parisis, monnaie de Flandre = 16 patards = 4/5 florin = 20 sols = 240 deniers
 1 **obole** = 2 pites ou 1/2 denier
 1 **partie** ou **pîte** : 1/4 de denier
 1 **patagon** = 10 gros = 5 patars = 3 livres
 1 **patard** = 2 sols monnaie de Flandre
 1 **pistole** (écu espagnol) = 10 livres
 1 **sol monnaie de Flandre** = 6 deniers (du florin) soit 12d parisis

Passage de monnaies en l'an X :

1 **double** = 0,012 Fr.
 1 **florin** = 1,235 Fr.
 1 **patard** = 0,062 Fr.

Consultez également le tableau des monnaies en dernière page de couverture

Formes particulières des chiffres de 1 à 10 (A.D.59 - 130 H 128)

ER

ES

EST

ET

ETC.

EXECUTOIRE (ex~oire)

FAIT (f~t)

GH

HERITAGES (herit~)

IER

KAREL / KARREAU (k~)

LEDIT (le~)

COMME (co~e)

CON

CONTRE (co~tre)

Ci (cy)

DE

DEMIE (de~y)

DENOMMÉS (deno~es)

DES DITES (desd~es)

DIT

DU DIT (dud~t)

E final + abréviation

EN

Années bissextiles :

1504, 1508, 1512, 1516, 1520, 1524, 1528, 1532, 1536, 1540, 1544, 1548, 1552, 1556, 1560, 1564, 1568, 1572, 1576, 1580, 1584, 1588, 1592, 1596, 1600, 1604, 1608, 1612, 1616, 1620, 1624, 1628, 1632, 1636, 1640, 1644, 1648, 1652, 1656, 1660, 1664, 1668, 1672, 1676, 1680, 1684, 1688, 1692, 1696, 1700, 1704, 1708, 1712, 1716, 1720, 1724, 1728, 1732, 1736, 1740, 1744, 1748, 1752, 1756, 1760, 1764, 1768, 1772, 1776, 1780, 1784, 1788, 1792, 1796, 1800...

Date de Pâques :

Période ou l'année commence le jour de Pâques :

19 avril **1500**, 11 avril 1501, 27 mars 1502, 16 avril 1503, 7 avril 1504, 23 mars 1505, 12 avril 1506, 4 avril 1507, 23 avril 1508, 8 avril 1509
31 mars **1510**, 20 avril 1511, 11 avril 1512, 27 mars 1513, 16 avril 1514, 8 avril 1515, 23 mars 1516, 12 avril 1517, 4 avril 1518, 24 avril 1519
8 avril **1520**, 31 mars 1521, 20 avril 1522, 5 avril 1523, 27 mars 1524, 16 avril 1525, 1 avril 1526, 21 avril 1527, 2 avril 1528, 28 mars 1529
17 avril **1530**, 9 avril 1531, 31 mars 1532, 13 avril 1533, 5 avril 1534, 28 mars 1535, 16 avril 1536, 1 avril 1537, 21 avril 1538, 6 avril 1539
28 mars **1540**, 17 avril 1541, 9 avril 1542, 25 mars 1543, 13 avril 1544, 5 avril 1545, 25 avril 1546, 10 avril 1547, 1 avril 1548, 21 avril 1549
6 avril **1550**, 29 mars 1551, 17 avril 1552, 2 avril 1553, 25 mars 1554, 14 avril 1555, 5 avril 1556, 18 avril 1557, 10 avril 1558, 26 mars 1559
14 avril **1560**, 6 avril 1561, 29 mars 1562, 11 avril 1563, 2 avril 1564, 22 avril 1565, 14 avril 1566, 30 mars 1567, 18 avril 1568, 10 avril 1569
26 mars **1570**, 15 avril 1571, 6 avril 1572, 22 mars 1573, 11 avril 1574, 3 avril 1575.

Période où l'année commence le 1^{er} janvier (Cf. Castelo-Lillois n°20 p11) :

22 avril **1576**, 7 avril 1577, 30 mars 1578, 19 avril 1579, 3 avril 1580, 26 mars 1581, 15 avril 1582, 10 avril 1583, 1 avril 1584, 21 avril 1585, 6 avril 1586, 29 mars 1587, 17 avril 1588, 2 avril 1589
22 avril **1590**, 14 avril 1591, 29 mars 1592, 18 avril 1593, 10 avril 1594, 26 mars 1595, 14 avril 1596, 6 avril 1597, 22 mars 1598, 11 avril 1599
2 avril **1600**, 22 avril 1601, 7 avril 1602, 30 mars 1603, 18 avril 1604, 10 avril 1605, 26 mars 1606, 15 avril 1607, 6 avril 1608, 19 avril 1609
11 avril **1610**, 3 avril 1611, 22 avril 1612, 7 avril 1613, 30 mars 1614, 19 avril 1615, 3 avril 1616, 26 mars 1617, 15 avril 1618, 31 mars 1619
19 avril **1620**, 11 avril 1621, 27 mars 1622, 16 avril 1623, 7 avril 1624, 30 mars 1625, 12 avril 1626, 4 avril 1627, 23 avril 1628, 15 avril 1629
31 mars **1630**, 20 avril 1631, 11 avril 1632, 27 mars 1633, 16 avril 1634, 8 avril 1635, 23 mars 1636, 12 avril 1637, 4 avril 1638, 24 avril 1639
8 avril **1640**, 31 mars 1641, 20 avril 1642, 5 avril 1643, 27 mars 1644, 16 avril 1645, 1 avril 1646, 21 avril 1647, 12 avril 1648, 4 avril 1649
17 avril **1650**, 9 avril 1651, 31 mars 1652, 13 avril 1653, 5 avril 1654, 28 mars 1655, 16 avril 1656, 1 avril 1657, 21 avril 1658, 13 avril 1659
28 mars **1660**, 17 avril 1661, 9 avril 1662, 25 mars 1663, 13 avril 1664, 5 avril 1665, 25 avril 1666, 10 avril 1667, 1 avril 1668, 21 avril 1669
6 avril **1670**, 29 mars 1671, 17 avril 1672, 2 avril 1673, 25 mars 1674, 14 avril 1675, 5 avril 1676, 18 avril 1677, 10 avril 1678, 2 avril 1679

ABREVIATIONS ET LETTRES ACCROCHEES

MOIS RÉPUBLICAINS	AN II — 1793-1794	AN III — 1794-1795	AN IV — 1795-1796	AN V — 1796-1797	AN VI — 1797-1798	AN VII — 1798-1799
1 ^{er} Vendémiaire ..	22 sept. 1793	22 sept. 1794	23 sept. 1795	22 sept. 1796	22 sept. 1797	22 sept. 1798
15 Vendémiaire ..	6 oct.	6 oct.	7 oct.	6 oct.	6 oct.	6 oct.
1 ^{er} Brumaire	22 oct.	22 oct.	23 oct.	22 oct.	22 oct.	22 oct.
15 Brumaire	5 nov.	5 nov.	6 nov.	5 nov.	5 nov.	5 nov.
1 ^{er} Frimaire	21 nov. 1793	21 nov. 1794	22 nov. 1795	21 nov. 1796	21 nov. 1797	21 nov. 1798
15 Frimaire	5 déc.	5 déc.	6 déc.	5 déc.	5 déc.	5 déc.
1 ^{er} Nivôse	21 déc.	21 déc.	22 déc.	21 déc.	21 déc.	21 déc.
15 Nivôse	4 janv. 1794	4 janv. 1795	5 janv. 1796	4 janv. 1797	4 janv. 1798	4 janv. 1799
1 ^{er} Pluviôse	20 janv. 1794	20 janv. 1795	21 janv. 1796	20 janv. 1797	20 janv. 1798	20 janv. 1799
15 Pluviôse	3 févr.	3 févr.	4 févr.	3 févr.	3 févr.	3 févr.
1 ^{er} Ventôse	19 févr.	19 févr.	20 févr.	19 févr.	19 févr.	19 févr.
15 Ventôse	5 mars	5 mars	5 mars	5 mars	5 mars	5 mars
1 ^{er} Germinal	21 mars 1794	21 mars 1795	21 mars 1796	21 mars 1797	21 mars 1798	21 mars 1799
15 Germinal	4 avril	4 avril	4 avril	4 avril	4 avril	4 avril
1 ^{er} Floréal	20 avril	20 avril	20 avril	20 avril	20 avril	20 avril
15 Floréal	4 mai	4 mai	4 mai	4 mai	4 mai	4 mai
1 ^{er} Prairial	20 mai 1794	20 mai 1795	20 mai 1796	20 mai 1797	20 mai 1798	20 mai 1799
15 Prairial	3 juin	3 juin	3 juin	3 juin	3 juin	3 juin
1 ^{er} Messidor	19 juin	19 juin	19 juin	19 juin	19 juin	19 juin
15 Messidor	3 juillet	3 juillet	3 juillet	3 juillet	3 juillet	3 juillet
1 ^{er} Thermidor	19 juill. 1794	19 juill. 1795	19 juill. 1796	19 juill. 1797	19 juill. 1798	19 juill. 1799
15 Thermidor	2 août	2 août	2 août	2 août	2 août	2 août
1 ^{er} Fructidor	18 août	18 août	18 août	18 août	18 août	18 août
15 Fructidor	1 ^{er} sept.	1 ^{er} sept.	1 ^{er} sept.	1 ^{er} sept.	1 ^{er} sept.	1 ^{er} sept.
5 ^e jour complémen- taire.....	21 sept. 1794	21 sept. 1795	21 sept. 1796	21 sept. 1797	21 sept. 1798	21 sept. 1799
6 ^e jour complémen- taire.....		22 sept.				22 sept.

APRES (ap~z)

ATIONS (a~ons)

AUDIT (aud~)

BAR, BER, BOUR

BONNIER(S) (b~)

CAR









CAUSE (ca~e)

CH

CHACUN (ch~un)

CHRETIEN (Xprien)

CHRISTOPHE (Xpofle)

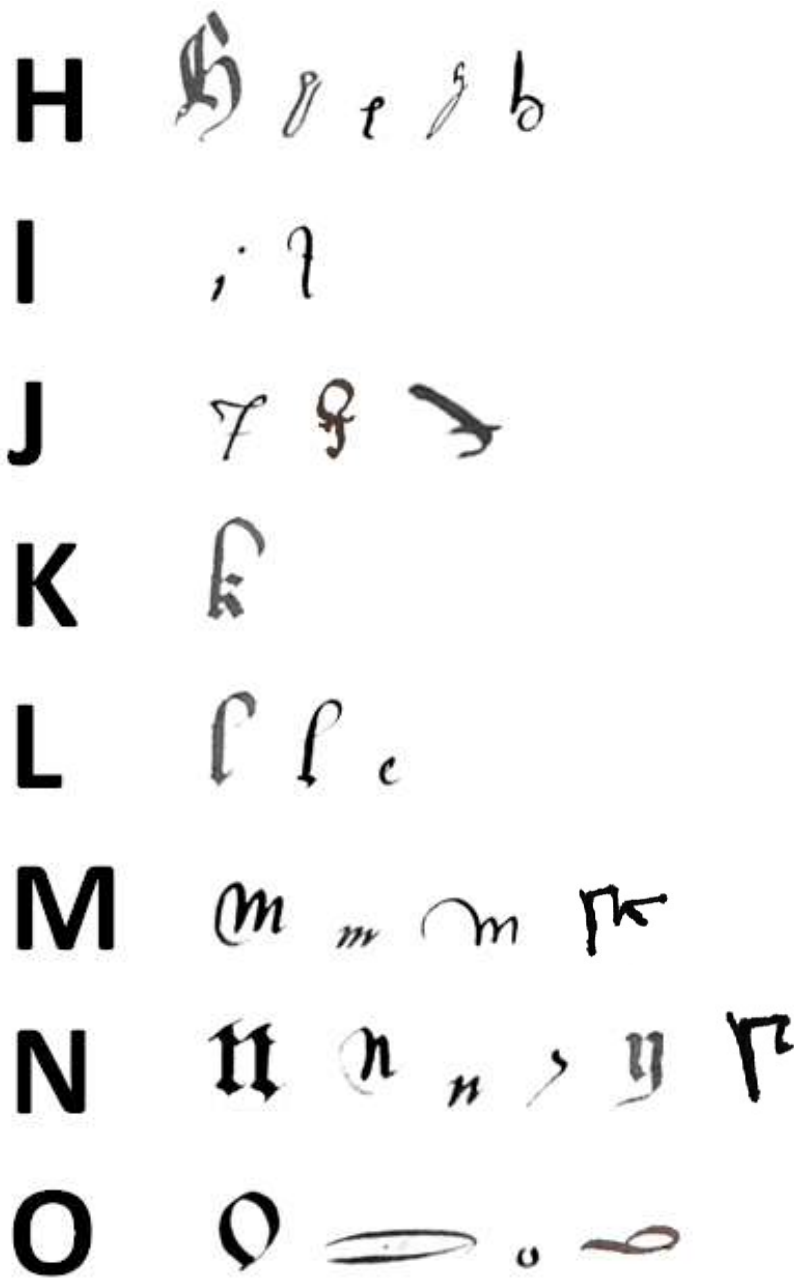
P 
Q 
R 
S 
T 
U 
V 
X 
Y 
Z 

AN VIII — 1799-1800	AN IX — 1800-1801	AN X — 1801-1802	AN XI — 1802-1803	AN XII — 1803-1804	AN XIII — 1804-1805	AN XIV — 1805
23 sept. 1799 7 oct. 23 oct. 6 nov.	23 sept. 1800 7 oct. 23 oct. 6 nov.	23 sept. 1801 7 oct. 23 oct. 6 nov.	23 sept. 1802 7 oct. 23 oct. 6 nov.	24 sept. 1803 8 oct. 24 oct. 7 nov.	23 sept. 1804 7 oct. 23 oct. 6 nov.	23 sept. 1805 7 oct. 23 oct. 6 nov.
22 nov. 1799 6 déc. 22 déc. 5 janv. 1800	22 nov. 1800 6 déc. 22 déc. 5 janv. 1801	22 nov. 1801 6 déc. 22 déc. 5 janv. 1802	22 nov. 1802 6 déc. 22 déc. 5 janv. 1803	23 nov. 1803 7 déc. 23 déc. 6 janv. 1804	22 nov. 1804 6 déc. 22 déc. 5 janv. 1805	22 nov. 1805 6 déc. 22 déc.
21 janv. 1800 4 févr. 20 févr. 6 mars	21 janv. 1801 4 févr. 20 févr. 6 mars	21 janv. 1802 4 févr. 20 févr. 6 mars	21 janv. 1803 4 févr. 20 févr. 6 mars	22 janv. 1804 5 févr. 21 févr. 6 mars	21 janv. 1805 4 févr. 20 févr. 6 mars	
22 mars 1800 5 avril 21 avril 5 mai	22 mars 1801 5 avril 21 avril 5 mai	22 mars 1802 5 avril 21 avril 5 mai	22 mars 1803 5 avril 21 avril 5 mai	22 mars 1804 5 avril 21 avril 5 mai	22 mars 1805 5 avril 21 avril 5 mai	
21 mai 1800 4 juin 20 juin 4 juillet	21 mai 1801 4 juin 20 juin 4 juillet	21 mai 1802 4 juin 20 juin 4 juillet	21 mai 1803 4 juin 20 juin 4 juillet	21 mai 1804 4 juin 20 juin 4 juillet	21 mai 1805 4 juin 20 juin 4 juillet	
20 juill. 1800 3 août 19 août 2 sept.	20 juill. 1801 3 août 19 août 2 sept.	20 juill. 1802 3 août 19 août 2 sept.	20 juill. 1803 3 août 19 août 2 sept.	20 juill. 1804 3 août 19 août 2 sept.	20 juill. 1805 3 août 19 août 2 sept.	
22 sept. 1800	22 sept. 1801	22 sept. 1802	22 sept. 1803 23 sept.	22 sept. 1804	22 sept. 1805	

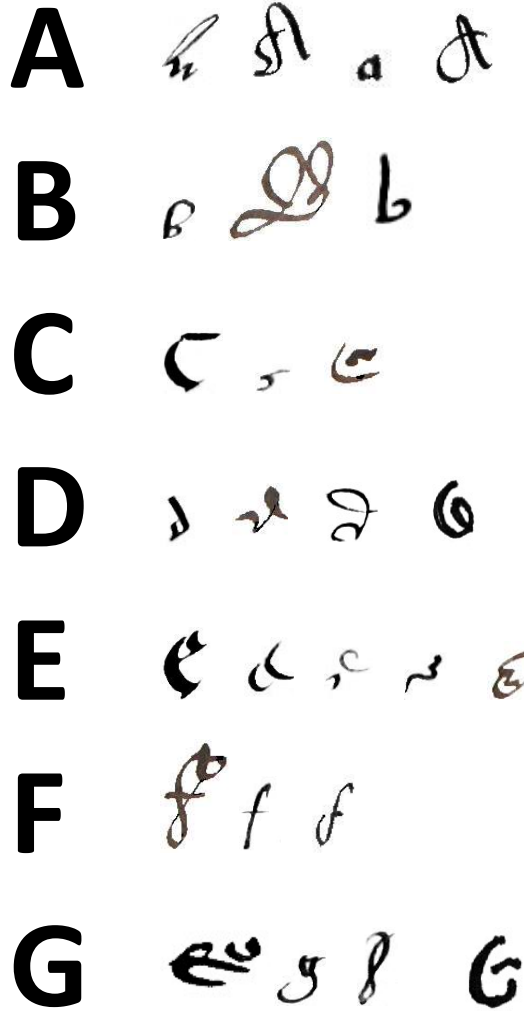
NOMS ET FÊTES DES SAINTS DU CALENDRIER

NOUS avons donné dans une édition précédente (V. Alm. 95, p. 49) la nomenclature des Saints du Calendrier, avec l'étymologie de leurs noms. A la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, nous conservons dans l'Agenda la liste alphabétique des Saints, qui facilitera la recherche des Fêtes à souhaiter.

NOMS.	FÊTE.	NOMS.	FÊTE.	NOMS.	FÊTE.	NOMS.	FÊTE.
ABDON...	30 Juillet.	ABYLAS...	24 Janvier.	CYRILLE...	28 Janvier.	FERDINAND	30 Mai.
ABEL...	5 Août.	BALBINE...	31 Mars.	CYRIN...	9 Juillet.	FIACRE...	30 Août.
ABRAHAM...	16 Mars.	BARBAS...	19 Février.	DAMASE...	11 Décembre.	FIRMIN...	11 Mars, 25 S.
ACHILLE...	12 Mai.	BARBE...	4 Décembre.	DAMIEN...	27 Septemb.	FLAVIE...	12 Mai.
ADALBERT...	23 Avril.	BARNABÉ...	11 Juin.	DANIEL...	11 Décembre.	FLAVIEN...	4 Juil. 22 D.
ADÉLAÏDE...	16 Décembre.	Barthélemy...	24 Août.	DARIUS...	19 Décembre.	FLORA...	24 Novemb.
ADOLPHE...	11 Février.	BASILE...	2 Jan., 14 9 ^e .	DAVID...	1 ^{er} Mars.	FLORENCE...	20 Juin.
ADRIEN...	9 Janv., 5 Mars, 8 Sept.	BATHILDE...	30 Janvier.	DAVID...	28 Juin.	FLORENT...	3 Jan. 7 Nov.
AGNAN...	17 Novemb.	BAYON...	1 ^{er} Octobre.	DELPHINE...	27 Septemb.	FLORIAN...	4 Mai.
AGNEL...	14 Décembre.	BÉNÉZET...	14 Avril.	DENIS...	3 et 9 Octob.	FLORIEN...	17 Février.
AGATHE...	5 Février.	BENJAMIN...	31 Mars.	DENISE...	15 Mai.	FOL...	6 Octobre.
AGNÈS...	21 Jan., 16 N.	BENOÎT...	12 Janv., 21 Mars, 4 Avr.	DÉSIRÉ...	8 Mai.	FORTUNAT...	13 Juin.
AGRIPPINE...	23 Juin.	BENOÎTE...	4 Jan., 8 Oct.	DIDACE...	12 Novemb.	FORTUNÉ...	11 Juin.
AIMÉ...	13 Septemb.	BERNARD...	15 9 ^e , 20 A ¹ .	DIDIER...	23 Mai.	FORTUNÉE...	14 Octobre.
ALBAN...	22 Juin.	BERNARDIN...	20 Mai.	DIÈ...	19 Juin.	FRANÇOIS...	4 Juin.
ALBERT...	8 Août.	BERTHE...	4 Juillet.	DOCTROVÉE...	10 Mars.	FR. d'Assise...	4 Octobre.
ALEXANDRE...	18 Mars, 27 Avr., 11 Août.	BERTHILDE...	3 Janv., 5 N.	DOMINIQUE...	8 Août.	FR. de Pauls...	2 Avril.
ALEXIS...	17 Juillet.	BERTIN...	5 Septembre.	DONAT...	20 Décembre.	FR. Régis...	16 Juin.
ALFRED...	28 Octobre.	BLAISE...	3 Février.	DOROTHÉE...	19 Août, 29 O.	FR. de Sales...	29 Janvier.
ALICE...	21 Juin.	BLANCHE...	28 Novemb.	EDITH...	16 Septemb.	FR. Xavier...	3 Décembre.
ALINE...	16 Juin.	Bonaventure...	14 Juillet.	EDMUND...	6 Février.	FRANÇOISE...	9 Mars.
ALPHONSE...	23 Mars, 2 S.	BRICE...	13 Novemb.	EDMUND...	10 Novemb.	FREDÉRIC...	18 Juillet.
Alph. (Liguori)...	2 Août.	BRIGITTE...	1 ^{er} Fév., 8 Oct.	EDOUARD...	20 Novemb.	FREDOLIN...	6 Mars.
AMANCE...	8 Avril.	BRUNO...	6 Octobre.	EDOUARD...	13 Octobre.	FRUCTUEUX...	21 Janvier.
AMAND...	6 Fév., 18 Juin.	CALIXTE...	14 Octobre.	EDWIGE...	17 Octobre.	FRUMENCE...	27 Octobre.
AMBROISE...	7 Décembre.	CAMILLE...	18 Juil., 9 A.	ELÉONORE...	19 Décembre.	FULBERT...	10 Avril.
AMÉDÉE...	30 Mars.	CANUT...	19 Janvier.	ELIE...	7 Juillet.	FULGENCE...	3 Décembre.
AMÉLIE...	5 Janvier.	CASIMIR...	4 Mars.	ELISABETH...	8 Juil., 19 N.	GABIN...	19 Février.
ANACLET...	17 Juillet.	CASSIEN...	30 Octobre.	ELOI...	1 ^{er} Dcemb.	GABRIEL...	18 Mars.
ANASTASE...	22 Janvier.	CATHERINE...	25 Novemb.	EMILIE...	22 M ^o , 22 M ^o .	GAETAN...	7 Août.
ANASTASIE...	27 Avril.	CATHERINE...	30 Avril.	EMILIE...	2 Juin.	GALL...	16 Octobre.
ANATOLE...	15 Avril.	CÉCILE...	22 Novemb.	EMILIE...	8 Août.	GASTON...	6 Février.
ANATOLIE...	7 Juillet.	CÉLESTIN...	6 Avril.	EMILIE...	24 Décembre.	GATIEN...	18 Décembre.
ANDOCHE...	24 Septemb.	CÉLINE...	8 Juil., 21 O.	EMMA...	19 Avril.	GENEVIÈVE...	3 Janvier.
ANDRÉ...	4 Février, 10 et 30 Nov.	CELSE...	28 Juillet.	EMMANUEL...	26 Mars.	G. des Ardents...	26 Novemb.
ANGÈLE...	27 Janv., 31 Mai, 6 Juil.	CELSIN...	23 Février.	ENOGAT...	13 Février.	GENOU...	17 Janvier.
ANICET...	17 Avril.	CÉSaire...	25 Fév., 27 A ¹ .	ERASTE...	26 Juillet.	GEOFFROY...	3 Août.
ANNE...	26 Juillet.	Charlemagne...	28 Janvier.	ERNEST...	7 Novembre.	GEORGES...	23 Avril.
ANSELME...	21 Avril.	CHARLES...	4 Novemb.	ESTELLE...	16 Juillet.	GÉRARD...	24 Septemb.
ANTOINE...	17 Jan., 13 9 ^e .	CHRÉTIEN...	15 Dcemb.	ETIENNE...	23 Août, 2 Sept.	GERMAIN...	21 Fév., 28 Mai.
ANTONIN...	10 Mai.	CHRISTINE...	24 Juillet.	EUCALIRE...	14 Janvier.	GERMAINE...	19 Janvier.
Apollinaire...	23 Juillet.	Chrysost. (S.)...	27 Janvier.	EUCHER...	9 Janv., 16 N.	GERTRUDE...	15 Novemb.
APOLLINE...	9 Février.	CLAIR...	4 Novemb.	EUGÈNE...	7 Juillet.	GERVAIS...	19 Juin.
APOLLONE...	18 Avril.	CLAIRE...	12 Août.	EUGÈNE...	13 Juillet.	GILBERT...	4 Février.
AQUILINE...	24 Juillet.	CLAUDE...	6 Juin.	EUGÈNE...	15 Novemb.	GISÈLE...	7 Mai.
ARATOR...	21 Avril.	CLÉMENT...	23 Novemb.	EULALIE...	12 Fév., 27 A ¹ .	GODFROY...	8 Novembre.
ARCADE...	12 Janvier.	CLÉOPATRE...	20 Octobre.	EULOGIE...	11 Mars.	GONTRAN...	28 Mars.
Aristarque...	4 Août.	CLT...	26 Avril.	EUPHRASIE...	16 Septemb.	GONZALÈS...	10 Janvier.
ARISTIDE...	31 Août.	CLOTAIRE...	7 Mars.	EUPHRASIE...	13 Mars.	GORGON...	9 Septemb.
ARMAND...	27 Octobre.	CLOTILDE...	3 Juin.	EUSÈBE...	14 A ¹ , 15 Dc.	GRÉGOIRE...	13 Fév., 19 Mars, 3 Sept.
ARNOULD...	18 Juillet.	CLOUD...	8 Juin, 7 Sep.	EUSÈBE...	25 Janvier.	Gr. de Naziance...	9 Mai.
ARSÈNE...	19 Juillet.	COLETTE...	7 Mars.	EUSTACHE...	20 Septemb.	GUALBERT...	12 Juillet.
ASELLE...	6 Décembre.	COLONBE...	16 Septemb.	EUSTASE...	29 Mars.	GUILLAUME...	25 Juin.
ATHANASE...	2 Mai.	COLUMBAN...	21 Novemb.	EVARISTE...	26 Octobre.	GUY...	10, 16 Janv.
AUBERT...	13 Décembre.	CÔME...	27 Septemb.	EVRE...	25 Septemb.	HÉLÈNE...	12 Septemb.
AUBIN...	1 ^{er} Mars.	CONSTANCE...	19 Septemb.	EZÉCHIEL...	10 Avril.	HÉLÈNE...	7 Avril.
AUGUSTE...	28 Août.	CONSTANT...	11 Mars.	FABIUS...	31 Juillet.	HÉLIER...	12 Avril.
AUGUSTIN...	1 ^{er} Septemb.	CORNÉLIE...	30 Mars.	FAUSTE...	13 Octobre.	HÉLOÏSE...	5 Juin.
AURÉLIE...	15 Octobre.	CRÉPIN...	25 Octobre.	FAUSTIN...	15 Février.	HENRI...	15 Juillet.
AURÉLIEN...	16 Juin.	CRÉPINIEN...	25 Octobre.	FÉLICIE...	14 Janvier.	HERMANN...	3 Avril.
Austreberte...	10 Février.	CRESCECE...	15 Juin.	FÉLICIEN...	9 Juin.	Hermengilde...	13 Avril.
		CRESCENT...	27 Juin.	FÉLICITÉ...	10 Juillet.	HILAIRES...	14 9 ^e , 5 Mai.
		CYPRIEN...	26 Sep., 10 D.	FÉLIX...	14 Janvier.	HILARION...	21 Octobre.
		CYRIACUS...	16 Mars, 8 A.				



ALPHABET ANCIEN



NOMS ET FÊTES DES SAINTS DU CALENDRIER

HIPPOLYTE... 13 Août.	LUCILE... 29 Juil., 31 O.	PAUL, évêque... 26 Janvier.	SÈVÈRE... 15 ^e Octobre.
HONORÉ... 16 Mai, 22 D.	LUDGER... 26 Mars.	PAULE... 10 Août.	SÉVERIN... 11 Février.
HONORINE... 28 Février.	LYDIE... 3 Août.	PAULIN... 22 Juin, 10 O.	SIDOINE... 23 Août.
HORTENSE... 11 Janvier.	MACAIRE... 2 Janvier.	PAULINE... 22 Décembre.	SIDONIE... 23 Août.
HOSPICE... 21 Mai.	MAGLOIRE... 22 Juillet.	PÉLAGIE... 9 Juin.	SIMÉON... 5 Jan., 18 F.
HUBERT... 3 Novembre.	MAGLEINE M... 22 Juillet.	PÉPIN... 21 Février.	SIMON... 16 Juil., 28 O.
HUGUES... 1 ^{er} Avril.	MAGLOIRE... 24 Octobre.	PERPÈTE... 8 Avril.	SIMPLICE... 2 Mars, 20 N.
HYACINTHE... 11 Septemb.	MAMERT... 11 Mai.	PERRINE... 24 Juin.	SIXTE... 6 Août.
IDA... 13 Avril.	MANSUET... 28 Novemb.	PÉTRONILLE... 31 Mai.	SOCRATE... 19 Avril.
IONACE... 1 ^{er} F., 31 Juil.	MARC... 25 Avril.	PHILIBERT... 20 Août.	SOLANGE... 10 Mai.
IPHIGÉNIE... 21 Septemb.	MARCEL... 16 Janv., 13 Av., 14 Août.	PHILIPPE... 1 ^{er} Mai, 22 O.	SOPHIE... 18 Septemb.
IRÈNE... 28 Juin.	MARCELIN... 20, 26 Avril.	PHIL. de Néril... 26 Mai.	SOSTHÈNE... 22 Avril.
IRMA... 24 Décemb.	MARCELLE... 31 Janvier.	PHILOGÈNE... 20 Décembre.	STANISLAS... 7 Mai.
ISAAC... 3 Juin.	MARCIENNE... 12 Juillet.	PHILOMÈNE... 10 Août.	STANISLAS... 13 Novemb.
ISABELLE... 22 Fév., 31 A.	MARGUERITE... 22 Février.	PIE... 5 Mai, 22 A.	SULPICE... 19 Janvier.
ISIDORE... 4 Avr., 12 Mai.	MARIE... 9 Avril.	Pierre (Lies)... 1 ^{er} Août.	SULPICIEN... 19 Janvier.
JACOB... 23 Juin.	MARIE (Égypt)... 9 Avril.	Pierre et Paul... 29 Juin.	SUZANNE... 11 Août, 20 S.
JACQUES... 1 ^{er} Mai, 25 F.	MARIN... 4 Sep., 26 Déc.	P. d'Alcantara... 19 Octobre.	SYLVAIN... 4 Mai.
JANVIER... 13 Octobre.	MARIUS... 19 F., 12 M.	P. Barmia... 23 Février.	SYLVÈRE... 20 Juin.
JEAN-Baptiste... 24 Juin.	MARTHE... 29 Juillet.	P. Nolano... 31 Janvier.	SYLVESTRE... 31 Décembre.
JEAN, apôtre... 27 Décembre.	MARTIAL... 30 Juin.	PLACIDE... 5 Octobre.	SYLVIE... 3 Novembre.
JEAN... 8, 27 Mars.	MARTIN... 11 Novemb.	POLYCARPE... 26 Janvier.	Symphorien... 22 Août.
JEANNE... 24 Mai.	MATHIAS... 24 Février.	POLYUCTE... 13 Février.	TARAQUE... 12 Octobre.
JÉRÉMIE... 7 et 17 Juin.	MATHIEU... 21 Septemb.	PORPHYRE... 26 Février.	TATIENNE... 12 Janvier.
JÉRÔME... 30 Septemb.	MATHILDE... 14 Mars.	POTHIN... 2 Juin.	Télesphore... 5 Janvier.
JOACHIM... 20 Mars.	MATHURIN... 1 ^{er} Novemb.	PRÉTEXTAT... 24 Février.	THÉODORA... 11 Septemb.
JOSAPHAT... 12 Novemb.	MAUR... 15 Jan., 22 N.	PRISCA... 18 Janvier.	THÉODORE... 20 Av., 9 No.
JOSEPH... 19 Mars.	MAURICE... 22 Septemb.	PRIVAT... 21 Août.	THÉODOSE... 11 Janvier.
JUDE... 28 Octobre.	MAURILLE... 14 Avril, 29 Mai, 27 Nov.	PROBE... 15 Mars, 11 O.	THÉODULE... 17 Février.
JUDITH... 6 Mai.	MAXIME... 29 Mai.	PROSPER... 25 Juin.	THÉOPHILE... 21 Fév., 13 O.
JULES... 12 Avril.	MÉDÉRIC... 29 Août.	PROTAIS... 19 Juin.	THÉOTIME... 20 Avril.
JULIE... 22 Mai, 21 Juil., 16 Déc.	MÉLANIE... 7 Janv., 31 D.	PRUDENT... 6 Avril.	THÉRÈSE... 15 Octobre.
JULIEN... 9 Janvier.	MELLON... 22 Octobre.	PULCHÉRIE... 18 Fév., 10 S.	Thessalonique... 7 Novembre.
JULIENNE... 16 Février.	MENNAS... 11 Novemb.	QUENTIN... 31 Octobre.	THIERRY... 1 ^{er} Juillet.
JULIETTE... 17 Août.	MESMIN... 15 Décembre.	QUIRIN... 30 Mars.	THOMAS... 21 Décembre.
JUSTE... 18 Oc., 10 No.	MICHEL... 29 Septemb.	2 ^e décade... 20 Jan., 13 A.	Thom. d'Aquin... 7 Mars.
JUSTIN... 1 ^{er} Juin.	MODÉRAN... 29 Octobre.	RAOUL... 21 Juin.	TIBURCE... 14 Avril.
JUSTINE... 14 Mai, 26 S.	MODESTE... 15 Juin, 10 N.	RAYMOND... 23 Janvier.	TIMOTHÉE... 24 Janvier.
JUSTINIEN... 5 Septemb.	MONIQUE... 4 Mai.	REINE... 31 Août, 9 N.	TITE... 4 Janvier.
LADISLAS... 27 Juin.	MORAND... 3 Juin.	RENAUD... 17 Septemb.	ULRICH... 4 Juillet.
LAMBERT... 17 Septemb.	NARCISSE... 18 M., 29 O.	RÉMI... 1 ^{er} Octobre.	URBAIN... 25 Mai, 7 D.
LANDRY... 10 Juin.	NATALIE... 27 Juillet.	RENAUD... 9 Février.	URSULE... 21 Octobre.
LAURENT... 10 Août.	NAZAIRE... 28 Juillet.	RENÉ... 12 Novemb.	VALENTIN... 14 Février.
LAZARE... 17 Décembre.	NESTOR... 26 Février.	RICHARD... 3 Avril.	Valentine... 25 Juillet.
LÉA... 22 Mars.	NICAISE... 14 Décembre.	RIGOBERT... 4 Janvier.	VALÉRIE... 28 Av., 5 Juin.
LÉANDRE... 27 Février.	NICANOR... 10 Janvier.	ROBERT... 29 Av., 7 Juin.	VALÉRIEN... 15 Septemb.
LÉCL... 13 Janvier.	NICOLAS... 6 Décembre.	ROCH... 16 Août.	VALÉRY... 1 ^{er} Av., 12 D.
LÉGER... 24 Avril.	Nicolas de Tol... 10 Septemb.	RODOLPHE... 17 Avril.	VALTRUDE... 9 Avril.
LÉOCADIE... 9 et 19 Av.	Nicostrate... 21 Mai.	ROGER... 30 Décembre.	VENANCE... 18 Mai.
LÉON... 11 et 19 Av.	NORBERT... 6 Juin.	ROMAIN... 28 Février.	VÉRONIQUE... 13 Janvier.
LÉONARD... 6 Novemb.	OLIVIER... 27 Mai.	ROMAINE... 9 Août, 18 N.	VHALTER... 3 Août.
LÉONIDE... 8 Août.	OLYMPÉ... 12 Juin.	ROMANIC... 23 Février.	VICTOIRE... 23 Décembre.
LÉONIE... 17 Janvier.	OLYMPIADE... 17 Décembre.	ROMARIC... 9 Décembre.	VICTOR... 21 Juillet.
LÉOPOLD... 15 Novemb.	OMER... 9 Septemb.	ROMUALD... 7 Février.	VICTORIEN... 23 Mars.
LEU... 1 ^{er} Septemb.	ONÉSIME... 16 Février.	ROSALIE... 4 Septemb.	VICTORINE... 26 Novemb.
LIN... 23 Septemb.	OPTAT... 4 Juin.	ROSE... 30 Août.	VINCENT... 22 F., 24 Mai.
LOUIS... 19, 25 Août.	OTHON... 2 Juillet.	RUFIN... 14 Juin.	VINC. Ferris... 5 Avril.
Louis de Gous... 21 Juin.	PANCRACE... 27 Mai.	RUFINE... 10 Juillet.	VINC. de Paul... 19 Juillet.
LUBIN... 14 Mars.	PAULÉON... 27 Juillet.	RUSTIQUE... 26 Octobre.	VIRGILE... 27 Novemb.
Luce ou Lucas... 18 Octobre.	PARFAIT... 18 Avril.	SABAS... 5 Décembre.	VIRGINIE... 8 Juillet.
LUCAIN... 5 Août, 30 O.	PARIS... 5 Août.	SABIN... 30 Décembre.	VITAL... 14 Fév., 28 Av.
LUCÉ... 13 Décembre.	PASCAL... 17 Mai.	SABINE... 3 Septemb.	VULFRAN... 20 Mars.
LUCIEN... 8 Janvier.	PATRICE... 17 Mars.	SAMUEL... 20 Août, 16 F.	Walbert... 20 Mai.
	PAUL... 29 Juin.	SATURNIN... 29 Novemb.	Wenceslas... 28 Septemb.
	PAUL, ermite... 15 Janvier.	SAVINIEN... 19 Octobre.	WILFRID... 12 Octobre.
		SCHOLASTIQUE... 10 Février.	XAVIER... 3 Décembre.
		SÉBASTIEN... 20 Janvier.	YVES... 19 Mai.
		SEPTIME... 17 Août.	ZACHARIE... 15 Mars, 5 N.
		SERGE... 7 Octobre.	ZÉPHYRIN... 26 Août.
		SERVAIS... 13 Mai.	Zok... 5 Juillet.

VOCABULAIRE REGIONAL ANCIEN

A BON COMPTE : Pour tout solde.

AB INTESTA : Sans laisser de testament.

ABJURATION : Renonciation à une religion.

ABLAIS : Céréale fauchée, encore sur le champ.

ABONDANT (D') : Également, de plus.

ABOUTS : Limites d'un terrain.

ACCORDAILLES : Fiançailles.

ACHELLE : Planchette.

ACONTER : Tenir compte.

ACQUIS : Acheté ou hérité.

ACQUIS (en) : A la place de.

ACROIRE : Emprunter.

ACTE RESPECTUEUX : Document établi depuis le Code Napoléon (an XII) jusqu'à trois fois devant notaire par lequel un majeur informe ses parents qu'il va se marier. A la troisième information, même si les parents refusent le mariage, le majeur peut se marier (passé à un seul acte en 1896 puis notification de projet de mariage qui exista jusqu'en 1933).

ADENIERER : Vendre, en tirer les deniers. Aliéner moyennant un certain prix.

ADHERITANCE : Mise en possession devant échevins suite à un héritage ou à un achat.

ADMONESTER : Demander aux échevins de rendre justice. Leur bailli les admoneste.

ADVETER : Voir.

ADON : Alors.

ADONNER (s') : Entrer définitivement dans un établissement religieux.

A(D)VESTURE : Récolte sur pied, ce qui pousse dans les champs.

AVOCATEUR : Avocat.

AEMPLIR : Exécuter.

AFFERMER : Donner en ferme. Affirmer.

AFFINITE : Lien indirect entre un époux et les parents de l'autre époux. Par exemple le père de la fiancée peut avoir été le parrain du fiancé.

AFFIXION : Affichage.

AFFOLER : Blesser gravement.

AFFORAGE : Droit perçu pour la vente de bière ou vin.

AGIER : Bon à couper.

AGNATIQUE : Personne descendant d'une même souche masculine et appartenant à la même famille.

AGNEAU : Anneau (de mariage).

AGUETTER : Guetter.

AHANABLE : Cultivable, labourable.

AHERDRE : Assaillir.

A(I)GNEAU : Anneau.

AINS : Et, aussi.

AIX LA CHAPELLE (TRAITÉ) : Louis XIV réclama les Flandres et le Brabant comme faisant partie de la succession dévolue à son épouse et le règlement de sa dot. En 1665, sous la conduite de Turenne, ses armées n'ont aucun mal à occuper Lille et les autres villes des Pays-Bas espagnols. Le 2 mai 1668, la France et l'Espagne signent le traité d'Aix-la-Chapelle. Il met fin à la guerre de Dévolution. La paix signée à Aix-la-Chapelle permet à Louis XIV d'annexer Lille, Tournai, Douai, Armentières et quelques dépendances.

AIXELLES : Essieux.

AJOURNER : Assigner une personne à comparaître, assignation.

ALLENNE : Aiguille.

ALLEU : Terre libre de tout seigneur.

ALONGE : Longues rênes pour diriger les chevaux attelés.

AMASÉ : Lieu avec des bâtiments.

AMASER : Bâti sur un mes, une parcelle

AMBEDEUX : Equivalent de *Tous les deux*.

AMENDER : Améliorer, mettre de l'engrais.

AMENDICES : Engrais.

AMENRIR : Amoindrir, diminuer

AMMAN : (Contraction de *Ambacht man*) Officier public chargé de la rédaction et de la garde des actes privés, officier de justice de châtellenie. Ayant les connaissances, judicatures et droits des choses mobilières, des dettes, plaintes, purges, agent voyer.

AMMANIE : District administré par un amman.

AMORTISSEMENT : Redevance payée au roi quand un immeuble est acquis par legs ou héritage, par des gens de mainmorte. Le paiement garanti le transfert de propriété

AMPARLIER : Avocat.

AMPLIATION : Augmentation.

ANCHOIS : Avant.

ANDOIS ou **AUDOIS** : Tous deux.

ANDRIEU : André.

ANIEL : Anneau, bague.

ANNEL : Aulne.

ANNOTATION : confiscation des biens d'un accusé absent au procès, séquestre.

Promatertera : Arrière grand-tante maternelle.

Pronepos / Proneptis : Arrière petit-fils, arrière petite-fille

Propatruus : Arrière grand-oncle paternel.

Prope : Près de.

Puella : Jeune fille.

Puellus / Puellula : Tout petit enfant.

Puer : Enfant (entre 7 et 17 ans).

Puerpera : Femme en couche.

Quercetanus, querletanus : De Quesnoy.

Quod attestor : Ce dont j'atteste.

Quondam : Lequel.

Relicta : Relicte, veuve.

Residet : Résidant.

Robacensis, robacenus : De Roubaix.

Rota : Roue.

Rotarius : Charron.

Roulariensis : De Roulers.

Rusticus : Paysan.

Sacellanus : Chapelain.

Sacramentis munitus : Muni(e) des sacrements.

Satellite : Garde avancé.

Sautere : Sauveur.

Scriptor/Scriptus : Ecrivain / écrit.

Scutifer : Ecuyer.

Senex : Ancien (de 60 à 80 ans).

Senior : Aîné (de 46 à 60 ans).

Sennises : Sols (monnaie).

Sepultus : Inhumé(e).

Sequuntur, sequitur : suivent (suivre)

Servatis servandis : Requis. Ayant été fait ce qui devait être fait

Simul : En même temps.

Sine : Sans.

Sobrinus : Cousin issu de germain.

Socer : Beau-père.

Socrus : Belle-mère.

Solus : Seul.

Soror : Soeur.

Sororio : Beau-frère.

Sororis filii : Neveu, nièce.

Sponsalia : Fiançailles.

Spouse : Epouse.

Sponsus / Sponsa : Fiancé / Fiancée.

Spousy : Epoux (homme).

Spurius : Bâtard.

Stultus : Imbécile.

Sub (ministero) : Sous (le ministère).

Sui juris : De son plein droit, majeur.

Susceperunt : Tinrent sur les fonts baptismaux (parrain et marraine).

Susceptores : Parrain et marraine.

Sutor : Cordonnier.

Tabernarius : Aubergiste.

Talo : Talon.

Tector : Couvreur.

Testes : Témoins.

Testibus : Témoins (ou parrain et marraine dans un baptême).

Textor : Tisserand.

Toparcha : Seigneur.

Tornacensis : De Tournai.

Turcundiensis, Turcondianus, Turcondiens ou

Turquiniensis : Tourquennois (de Tourcoing).

Tyrones : Débutants.

Utérinus : Utérin (de la même mère).

Utpote : Puisque, étant donné que.

Uxor : Epouse.

V=W **acat** : Vacant.

Vagi : Vagabond.

Valves : Porte à battants.

Vesper : Au soir.

Vestifex : Tailleur d'habits.

Vicarius : Vicaire.

Vice pretor : Lieutenant du bailli.

Viduus / Vidua : Veuf, veuve.

Villicus : Censier, fermier.

Vinculo : Enchaîné.

Vir : Mari.

Virgo : Vierge, jeune fille.

Virovacensis : De Wervicq.

Vitrico : Beau-père.

Vitrici : ½ frère.

Vulgo : Ordinaire, dit (*urnom*).

W=V **irovacensis** : Wervicquois.

Matertera magna : Grand-tante maternelle.
Matertera major : Arrière-grand-tante maternelle.
Matrimonio iuncti : Ont contracté mariage.
Matrimonio dimissa : Femme répudiée.
Matrimonium : Mariage.
Matrina / Matrima : Marraine.
Matrix : Mère, grand-mère.
Matrona : Dame, mère de famille.
Maximo : Grand.
Nec non : Et aussi.
Medio : Milieu.
Mendicus : Mendiant.
Mercator : Marchand.
Mercede : Salaire.
Meridie : Milieu du jour.
Miles : Chevalier, cavalier.
Milite : Militaire.
Militissa : Fille, épouse, veuve de chevalier.
Molitor : Meunier.
Morbo : Maladie.
Mulier : Femme (au sens général).

Nauta : Marin.
Navis : Nef.
Negociator : Commerçant.
Nepos / Neptis : Petit-fils ou neveu / Petite-fille ou nièce.
Nepotes : Descendants.
Neptis : Epouse.
Netrix : Filleuse.
Noémus : Noé
Nothus : Bâtard ou enfant de père inconnu.
Noverca : Deuxième femme du père.
Nubilis : En âge d'être marié.
Nudius tertius : Avant-hier.
Nuncupatif : Testament fait de vive voix
Nupta : Epouse.
Nuptiae : Noces.
Nurus : Bru, femme du fils.

Obiit : Mourut, est mort.
Obrutus : Ecrasé ou renversé.
Obstetrix : Sage-femme.
Obtenta : Obtenu(e).
Obstricti : Attachés.
Occisa : Tuée.
Olearius : Olieur.
Operarius/Operarius diurnus : Ouvrier, Journalier.
Opifex : Artisan.
Opilio/Opilionis : Berger.
Oppidanus : Bourgeois.
Oppidum : Ville fortifiée.

Orbata : Orpheline.
Orbus : Orphelin.
Ordine (in) : Dans l'ordre.
Oriundus : Originaire de.
Otatis suae : Agé(e) de.

Pabula : Pévèle.
Pagus : Bourg.
Panagius : Toussaint.
Panificus/Panifex : Boulanger.
Pannificus : Drapier.
Pares : Egaux.
Parochia : Paroisse.
Parochianus : Paroissien.
Parochus : Curé.
Parvulus : Petit enfant.
Parvus : Petit.
Pastor : Curé.
Pastridie ou Postridie : Le lendemain.
Pater : Père.
Patribus : Père.
Patrinus : Parrain.
Patruelles : Cousin germain paternel.
Patruus : Oncle paternel.
Patruus major : grand-oncle paternel.
Peperit : Accouchée.
Peregrin(-us, -a) : Etranger, étrangère.
Pierpera : Jeune femme.
Pistor : Boulanger.
Pomeridiana : Après-midi.
Portitor : Batelier.
Post : Après.
Postridie ou Pastridie : Le lendemain.
Praedictus : Précité.
Praetor : Trésorier, prévôt, localement bailli.
Predicta : La dite.
Predicti : Le dit.
Presbyter : Prêtre.
Pretor : Bailli.
Previgna / Prevignus : Fille/Fils d'un premier lit (belle-fille / beau-fils).
Pridie : La veille.
Prior : Avant, en premier.
Primegenes : Premier né.
Princeps : Prince.
Proamita : Arrière grand-tante maternelle.
Proavunculus : Arrière grand-oncle maternel.
Proavia / Proavia : Bisaïeul (arrière grand-parents).
Progener : Mari de la petite-fille.
Progenies : Lignée.
Proles : Enfants, postérité (lignée).

APAISEUR : Officier public chargé de régler les querelles d'entrer en procès.
APLEIGNEUR : Tondeur de draps. En Hollande fabriquant de draps de laine.
APLEIGNER : Caresser, lisser.
APOSTILLE : Note ajoutée à un écrit.
APPORT : Rassemblement à l'occasion d'une fête patronale / Dot lors d'un mariage.
ARCELLES : Meuble généralement décoré destiné à recevoir des pots, assiettes et poteries.
ARCHON : Arc.
ARDENNE : Sud.
ARDENTS : (Mal des) Fièvre provoquée par l'abus de l'usage du seigle.
ARDOIR : Brûler, incendier.
AREILLE : Charrue à versoir mobile.
ARRETEMENT : Bail longue durée ou perpétuel d'un bien sur lequel, généralement, le preneur fait construire un bâtiment ou change la destination.
ARRERAGES : Ce qu'il reste à payer.
ARRIERE-BAN : Droit du roi de convoquer les nobles en cas de danger.
ARRIERE-FIEF : Fief tenu et dépendant d'un autre fief (et non d'une seigneurie).
ARSE : Brûlé.
ARSIN : Le bourgeois outragé ou maltraité par un noble dans la châtellenie de Lille avait le droit d'assigner le coupable, contrairement aux privilèges féodaux, devant les officiers de la ville, que l'on désignait à Lille sous le nom de Magistrats de la Loi même si le coupable est hors de leur juridiction. Si le coupable ne s'y rend pas la commune en armes va mettre le feu à la demeure du coupable.
AS : Pour les.
ASSELLE : Planchette.
ASSENNES : Rentes payée par le châtelain en faveur de ceux dont les biens ont été confisqués pour y construire des fortifications. Garantie Hypothécaire.
ASSIETTE : (Asseoir, poser) Réfectoire d'une auberge où on s'assied à table. Répartition d'un impôt.
ASSIEUR : Qui assied un impôt comme la taille, c'est-à-dire qui estime le revenu des biens de chacun.
ASSIS : Imposé (impôts).
ASSOLEMENT : Peu utilisé dans la châtellenie de Lille dont les terres sont riches naturellement. Rotation biennale ou triennale de différentes cultures, afin de ne pas épuiser les terres (*sole*) par

la monoculture, ou de les laisser se reposer (année de jachère). L'assolement est biennal pour les terres pauvres : A-Blé / B-Jachère. Triennal pour les terres plus riches : A-Blé d'hiver / B-Blé de printemps / C-Jachère. Cet assolement triennal initial fut remplacé par : A-Blé d'hiver / B-Blé de printemps / C-Plantes fourragères (vesce, luzerne). Le remplacement de la jachère par les plantes fourragères est une invention flamande qui n'a que des avantages : régénère la terre mieux que la jachère, et nourrit le bétail. C'est en copiant cet assolement triennal sans jachère que l'Angleterre a fait sa révolution agricole du XVIII^e, condition préalable à la Révolution Industrielle du XIX^e siècle.

ATELEE : Attelage.
AUBEL / AUBEAUX : Peuplier blanc.
AUCQUERIE : Plantation, verger.
AUCQUIÉ : Prêt à être ensemencé : *Aucquié et planté*.
AUDOIS ou **ANDOIS** : Tous deux.
AUMUCE : Cape à capuchon.
AUNE : Aulne.
AUTEL : Semblablement, idem.
AUTELAGE : Profit de l'autel, droit ecclésiastique de dîme qui porte sur les laines, les agneaux, les offrandes, les funérailles et toutes les petites dîmes.
AVANCEMENT D'HOIRIE : Donation à l'un de ses enfants, considérée comme une avance sur la succession.
AVANT-BAIL : Bail que donne quelqu'un qui l'a lui-même reçu d'un autre.
AVANTAGE : (vivre à l') Vivre de larcins.
AVENE : Avoine.
AVESTIR : Mettre en possession.
AVESTURES : Futures récoltes poussées.
AVEU : Acte que le nouveau vassal est obligé de donner à son Seigneur dans les quarante jours après avoir fait la foi et hommage. Il reconnaît par écrit tenir de lui ses héritages et doit contenir la description (si ce ne sont des Fiefs avec tenants et aboutissants).
AWES : Oies.
BAGUES : Biens mobiliers.
BAIL : Deux sens possibles : sens moderne ou protecteur, tuteur (dans le cadre du mariage les maris sont considérés comme tuteurs de leurs épouses).
BAILLE : Barrière.
BAISSELETTE : Jeune fille.

BALLOTEUR : Qui achète du grain et le revend.
BALOT : Cheminée (partie au-dessus du toit).
BAN : Proclamation (mariage, moisson...) ou peine de bannissement (mise au ban) ou vassalité (*arrière-ban* voir ce mot).
BAN (rappel de) : Annulation d'un bannissement.
BANALITE : Taxe due au seigneur pour l'utilisation des fours, moulins ou cheminées.
BANCLOCHE : Cloche sonnée pour appeler les bourgeois au secours d'un autre.
BANDARD : Bâtard.
BANDON : à l'abandon
BARON : Mari.
BATISTE : Toile de lin fine et blanche qui se fabrique en Flandre et en Picardie. On en distingue de trois sortes : il y a la batiste claire, la moins claire, et la Hollande. On fait avec cette toile des fichus, des mouchoirs, des surplis, etc.
BAU : Bois, poutre.
BAUDECHON : Bauduin (prénom).
BAYETTE : Etoffe de laine croisée.
BECQUE : Forme flamande de Ruisseau.
BEGUINES : Filles ou veuves, qui sans faire de vœux se rassemblent pour mener une vie dévote et réglée. Pour être agrégée au nombre des béguines, il ne faut qu'apporter suffisamment de quoi vivre. Le lieu où vivent les béguines s'appelle *béguinage*.
BEHO(U)RDER : Se battre avec un objet pointu, plaisanter.
BELANDRE : Du flamand *bijlander*. Bateau tracté depuis la terre ferme par un animal ou un homme.
BERLINGE : Etoffe de fil et laine utilisée pour les vêtements de travail.
BESOGNE : Acte juridique rédigé pour assigner, notifier, saisir (Exploit).
BIDET : Cheval. Pistolet de poche.
BEHOURT : Premier jour du carême.
BILLIONNER : Etrangler.
BILLON : Jeu, sorte de pétanque utilisant des masses en bois.
BISE : Direction : *Est*
BITUME : On trouve dans les marais de la terre bitumineuse dont on fait une très grande quantité de tourbes à brûler, desquelles le menu peuple se sert faute de bois, qui y est très cher nonobstant la quantité qu'il y en a dans cette province.
BLANC JEUDI : Jeudi saint.
BLANCHISSERIE DES TOILES : Se dit de l'art de blanchir les toiles ou de leur faire perdre la couleur jaune, sale, ou grise, qu'elles ont au sortir des

mains du tisserand. C'est aussi le nom que l'on donne au lieu où se fait cette opération, qui s'appelle par cette raison *blanchisserie* ou *buerie* en terme Flamand-Picard.
BLANQUETTE : Farine de sarrasin.
BLANSÉ : Pain blanc.
BOCQUET : Bosquet.
BOCQUETEAU : Qui se cache dans les bois, les bosquets.
BOETE : Boîte.
BOIRE : Récipient pour mesurer les grains.
BOLLEWERK : Boulevard.
BON FILS : Lieu de détention lillois des libertins et imbéciles.
BONHOMME (manger le) : Vivre de larcins.
BONNIER : voir **MESURES**
BONNIQUET : Calotte de linge brodée d'une bande de dentelle tuyautée.
BO(S)QUILLON : Bûcheron.
BOSCAILLE : Bois
BOUCQUETTE : Blé noir, sarazin.
BOUHOURDIC : 1^{er} dimanche de Carême.
BOURACAN : Espèce de camelot de toile d'un grain fort gros. Elle se travaille sur le métier à deux marches comme la toile. La trame est un fil simple, retors, et fin filé. La chaîne est double ou triple. Il y entre de la laine et du chanvre. Grosse étoffe de laine pour les manteaux.
BOURÉE : Fagot.
BOURGETEUR : Fabriquant de tissus de laine, fil et soie où figurent des fleurs et autres dessins.
BOURGMESTRE : Equivalent de maire.
BOURRAS : Tissu de laine destiné aux pauvres.
BOURRELIER : Celui qui fabrique les harnais des chevaux ou des bêtes de somme.
BOUTE FEU : Billet anonyme menaçant de mettre le feu si une certaine somme n'est pas payée.
BOUTER : Casser.
BOUVAQUE : Bœuf, bovin.
BRADONS ou **BRANDONS** : 1er dimanche de Carême.
BRANDEVIN : Eau de vie de vin.
BRAQUET : Grand couteau.
BRASSIÈRES : Brassière, chemise de femme.
BRAY ou **BRAI** : 1° Céréale (avoine le plus souvent) broyée pour faire de la bière. 2° Boue.
BRESMART : Bière allemande.
BRETESQUE : Tribune sur la façade de la halle échevinale de Lille d'où se faisaient des proclamations.

Damp : Dom (religieux).
Dealbatoris : Blanchisseur.
Decanatus : Doyenné.
Dedimus litteras : Date de cet écrit.
Denum repertus : Seulement retrouvé.
Dictus : Dit(e).
Dies : Jours.
Dimissa : Répudiée.
Dolarius : Tonnelier.
Domi baptisatus : Baptisé(e) à la maison.
Dona(n)tur : Reçoit, reçoivent.
Ducere (uxorem ...): Remariée.
Dux : Duc.
Eccllesia : Eglise.
Egregius : Remarquable.
Eleemosinum : Aumône.
Eodem die : Le même jour.
Eorumdem : Des mêmes (parents).
Equus : Cavalier ou chevalier.
Etiam : Aussi.
Ex : De (+ lieu).
Extraneus : Etranger.
Faber : Artisan.
Faber aerarius : Chaudronnier.
Faber aurarius : Orfèvre.
Faber ferrarius : Forgeron.
Faber lignarius : Menuisier.
Famul(-us-ia) : Serviteur, servante.
Fatrius : Fou.
Fatua : Folle.
Ferrarius : Forgeron.
Filia : Fille.
Filiaster/Filiastra : Beau-fils/Belle-fille/Bâtard(e).
Filiola : Jeune fille.
Filiolus : Jeune garçon.
Filia : Fille (lien de parenté).
Filius : Fils.
Foreaneus : Habitant hors de l'enceinte.
Fratr : Frère.
Fraternus : Neveu.
Fratrìa : Belle-soeur (femme du frère).
Fratris filii / filia : Neveu / Nièce.
Fuerunt : Furent.
Gallus : Français.
Gaugericus : Géry.
Gazophylacium : Lieu où est conservé le trésor de l'église (tronc ou salle).
Gemellus/Gemelli : Jumeau(x).
Gener : Gendre.

Germanus : Germain.
Gladio : Epée.
Glos : Belle-soeur (soeur du mari).
Gradus : Escalier, marches.
(nombre) gradus impedimentus : Empêchement au N^{ème} degré.

Hac : Celui-ci, cet(te).
Haurigem militia : Cavalier.
Heredes : Héritiers.
Heri : Hier.
Hermetis : Hermès.
Hodie : Aujourd'hui.

Ictu : Frappé ou traversé.
Illeteratus : Illétré(e).
Impedimento : Empêchement.
Incertis patris : Père incertain.
Incola : Habitant.
Infans : Petit enfant (jusqu'à 7 ans).
Infantulus : Petit enfant.
Infrascriptus : Soussigné.
In loco : A la place.
Innuptus : Non marié.
Insignitur : Se fait remarquer
Insulensis : Lillois.
Invicte : Invinciblement.
Iugum : Etranglé.
Iuncti sunt : Ont été mariés.
Iunxi : J'ai marié.
Iuvenis : Jeune (de 20 à 46 ans).

J [voir lettre **I**]

Lanio : Boucher.
Lapidarius : Tailleur de pierres.
Legiam (ad) : Sur la Lys.
Lesus : Touché.
Levir : Beau-frère du mari.
Lignarius : Bûcheron, menuisier.
Lino : Lin.
Lixa : Cuisinier.
Lizam (ad) : Sur la Lys.
Loco : Par procuration de.
Locum tenentis : Lieutenant.
Lotus : Lavé.

Magister : Maître.
Marcani : Marin (prénom).
Marchiones : Marquis.
Maritus : Mari.
Mater : Mère.
Matertera : Tante maternelle.

VOCABULAIRE LATIN

Professions latines : http://guy.joly1.free.fr/latin_profession-latin-francais.html

Abavus / Abavia : Trisaïeul(e)
Ab intesta : Sans testament
Abortio : Fausse couche.
Abnepos : Arrière-arrière petit fils.
Abneptis : Arrière-arrière petite fille.
Absulere : Enlever, emporter.
Adeptus est : A pris pour lui.
Adfinitas : Par alliance.
Adulescens : Adolescent (de 17 à 30 ans).
Adustustanden : Brûlé.
Advenia et peregrina : Etrangère de passage.
Acquincinctum : D'Anchin.
Aedituus : Marguillier, sacristain, gardien.
Aerarius : Chaudronnier.
Aetate proventus : Age avancé (plus de 80 ans).
Aetatis suae : Agé(e) de.
Affidati : Fiancés.
Affinitas : Par alliance.
Affines : Parents du côté de l'épouse.
Agnatio/Agnatus : Parents du côté de l'époux.
Agricola : Laboureur.
Albatorius : Blanchisseur.
Alias : Autrement dit.
Aligius : Eli
Altare : Autel.
Amita : Tante.
Amita major : Grand-tante paternelle.
Amitinus / amitina : Cousin(e) germain(e) paternel(le)
Ambo parochiali : Tous de cette paroisse.
Ancila : Servante.
Anno vero : Présente année.
Annuatim : Annuellement.
Ante : Avant.
Anus : Femme âgée ne pouvant plus concevoir.
Apoplecticus invictus : Vaincu d'apoplexie.
Apud : Près de, contre.
Ariensis : d'Aire (62).
Arte : Artisan.
As ou Asses : Livre(s).
Ascendentes : Ascendants.
Attritus : Ecorché, blessé.
Aufugerit : Enfuit.
Auriga : Cocher.
Avunculus : Oncle maternel.
Avunculus major : Grand-oncle maternel.
Avi : Grand-parents.

Avus / Avia : Grand-père / grand-mère.
Ballivus : Bailli.
Bannus : Ban (de mariage).
Baptisavi : J'ai baptisé.
Caementari : Maçon.
Caeteri : les autres.
Calcearius : Cordonnier.
Caligarius : Bottier.
Camera : Cambrai.
Carpentarius : Charpentier.
Castellanus : Châtelain.
Casu inopinato : Subitement.
Casu violento : Violemment.
Casualiter : Hasard.
Cauponis : Cabaretier.
Celebs : Célibataire.
Centura : Compagnie (militaire).
Certant : Combattent.
Cescum : Chacun.
Circa : Environ.
Civis : Bourgeois.
Coenobium : Monastère.
Cohortis : Régiment.
Comes : Comte.
Commorans apud : Résidant à.
Commorare : Résider.
Confossis : Transpercé.
Conjugens : Conjoints.
Conjugum : Mariés.
Conjux : L'époux.
Consanguinitatus/Consanguineus : Consanguinité.
Consobrinus/Consobrina : cousin(e) germain(e) maternel(le).
Consul : Bourgmestre.
Contraxerunt matrimonium : Contractent mariage.
Coram me : Devant moi.
Coriarius : Tanneur.
Correptus : Emporté (sépulture).
Cortracensis : de Courtrai.
Cultrio percussus : Poignardé.
Cuparius : Tonnelier.
Curator : Curateur.
Currus : Char.
Custodis : Clerc.
Custos : Sacristain.

BRIEF : Initialement registre contenant une courte liste des droits, redevances et rentes d'un bien. Désignant pourtant le plus souvent indifféremment un terrier ou un chassereil.
BRIMBEUR : Mendiant.
BRIN : Toile fine de premier choix.
BROCQUELET : Fuseau de la dentelière.
BROCQUER : Blesser.
BRODE : Pain de qualité inférieur (du flamand *Broot*).
BROUTTEUX : On appelait broutteux les gens poussant des brouettes. Anciennement les habitants de Tourcoing allaient au marché de Lille pour vendre la laine qu'ils avaient peignée artisanalement chez eux. Les notables tourquennois s'y rendaient en calèche, les ouvriers et gens du commun mettaient le tissu dans des brouettes et partaient à pied vers Lille (15 km). Les Lillois appelèrent donc les Tourquennois les broutteux. Brûle-maison considérait les Tourquennois comme des rustres et en fit les personnages risibles dans ses écrits et chansons. Le broutteux était devenu synonyme d'idiot.
BRUSSEQUIN : Drap de mauvaise qualité.
BUERIE : Lieu où l'on fait la lessive.
BUIS(S)E : Tuyau, canalisation.
BURE : Grosse étoffe de laine rousse.
BUREAU DES FINANCES : Juridiction établie en 1691. Il remplace la Chambre des comptes. Ses principales fonctions sont la juridiction contentieuse du Domaine, l'enregistrement des lettres d'octroi, l'érection de terres en dignité, d'anoblissement et autres, des matières de finances, l'audition de comptes de quelques villes, bourgs et villages, et la réception des foies et hommages, aveux et dénombremments des fiefs tenus du Roi.
BURGUET : Porte de cave en saillie protégée par des murs latéraux.
CACHE : Chasse, envoi du bétail au pâturage
CACHEUR : Serviteur de meunier qui démarché les clients ou, du moins, va chercher le grain à moudre chez eux. Du patois *cache* = *chercher*.
CADIS : Etoffe de laine.
CADUC/QUE : Ancien, qui fait tomber. *Maladie* : Epilepsie.
CAFFATIER : Ouvrier de caffart, tissu de la nature des damas, tout soie ou tramé fil ou laine.
CAÏMAN : Mendiant.
CALENDES : Premier jour du mois.

CALENDRE : Cacher les défauts d'une toile en les lustrant.
CALENGE : Réquisition.
CALENG(I)É : Accusé.
CALENG(I)ER : Trainer en justice.
CALMANDE : Etoffe de laine d'un excellent user. Il y en a de deux espèces, des unies ou rayées et des calmandes à fleurs. On fait entrer dans ces dernières de la soie et dans quelques autres du poil de chèvre pour faire des habits et des jupons.
CAMBIER : Brasseur.
CAMELINE : Plante dont on extrait l'huile.
CAMELOT : Etoffe non croisée qui se fabrique comme la toile ou comme l'étamine, sur un métier à deux marches. On en distingue de plusieurs sortes, entre lesquels les uns sont tout poil de chèvre ; d'autres ont la trame poil et la chaîne moitié poil et moitié soie ; des troisièmes qui sont tout laine et des quatrièmes, où la chaîne est fil et la trame est laine. Il faut être fort attentif à ne point laisser prendre de mauvais plis au camelot, parce qu'on aurait beaucoup de peine à les lui ôter. Imperméable.
CANOIT : Chanvre.
CAPITATION : Impôt sur la personne en fonction de ses revenus. Etabli le 18/01/1695 pour la durée de la guerre.
CAPONNIERE : Fortification : espèce de double chemin couvert, palissade de chaque côté, construit au fond d'un fossé sec vis-à-vis du milieu de la courtine et qui sert à communiquer avec un ouvrage extérieur la couvrant.
CARIOLEUR : Conducteur de chariot.
CARIOTEUR : Fabriquant de rouets à filer.
CARITÉ : Charité.
CARIER : Charrier.
CARISSET : Tissu de laine grossière.
CARLIER : Charretier.
CARNAGE : Dîme sur les animaux.
CARRIERE : Chemin de pierre pour les chariots qui permet d'accéder à une cense.
CARTON : Employé de ferme spécialisé dans la conduite des chevaux (*charretier*).
CARTONNER : Conduire en chariot
CARTULAIRE : Registre où sont recopiées les archives.
CASSE : Casserole.
CATEL : (Meilleur) Cf. Mainmorte. Biens mobiliers ou réputés tels.
CATHERIAU : Chassereil.

CATHEUX : Héritages mobiliers constitués de bâtiments, dits *secs* et de terres, dits *verts*.

CATOIRE : Petit panier rond servant à doser la quantité de pâte pour un pain ou déposer des œufs.

CAUCHIE : Chaussée.

CAUCHIEUR : Chargé de (re)faire les chaussures.

CAUCHETEUR : Fabricant de chaussettes, hauts et bas.

CAUDERLAS : Chaudron de cuivre.

CAUFOURIER : Qui travaille au four à chaux.

CAURREUR : Chauffeur (chaleur).

CAUS : Chaux.

CAVILLE : Cheval.

CEDULE : Reconnaissance de dette sur papier sous seing privé.

CENELIER : Cellérier, gardien du grenier et des vivres au couvent.

CENELLE : Pièce de toile.

CENS : Loyer ou unité de mesure (aussi dit "cent") voir *MESURES*.

CENSE : Ferme.

CENSIER : Fermier.

CENSIVE : Étendue du fief d'un seigneur censier, c'est-à-dire à qui il est dû un cens ou redevance foncière par les propriétaires qui possèdent des terres dans l'étendue de son fief. C'est aussi le droit même de percevoir le cens. Les seigneurs qui avaient une trop grande étendue de domaine, en donnaient une partie en fief, à la charge du service militaire et une autre partie à cens, avec amende faute de payer le cens au jour de l'échéance.

CEPIER : Géôlier

CHAILLI : Pain blanc.

CHAINGLE : Fossé de protection, plantation de basse futaie.

CHAIRE : Chaise.

CHAMBRE DES COMPTES : Instituée à Lille par le duc de Bourgogne Philippe le Hardy en 1385 ses fonctions s'étendaient non seulement sur les matières des finances, mais aussi sur celles de la justice ordinaire, ce qui a continué jusqu'en 1409 que le Duc de Bourgogne Jean Sans Peur trouva à propos d'en former deux corps séparés dont l'un pour la justice fut envoyé à Gand sous le titre de *Conseil de Flandres*, et l'autre pour la finance fut fixé à Lille où il a duré jusqu'à la réduction de cette ville sous l'obéissance du Roi de France que les officiers s'en sont retirés pour aller vivre sous la domination du Roi d'Espagne qui les a rétablis premièrement à Bruges et ensuite à Bruxelles.

CHAMPART : Partie du champ, de la récolte due au seigneur.

CHANCRE : Cancer, tumeur.

CHANESTE : Canonicaat.

CHAPPE : Couverture.

CHAR : Viande.

CHARLITS : Bois de lit.

CHARNIER : Saloir.

CHARTON : Conducteur de chariot.

CHARTRIER(E) : Impotent(e), infirme.

CHASSE-MANEE : Garçon meunier qui va chercher le grain à moulin chez les particuliers.

CHASSEREL : Registre de perception. Reprise succincte d'informations concernant un morceau de terrain avec suivi annuel des paiements des rentes seigneuriales, ventes et successions. Equivalent : Coeuilloir.

CHATELLENIE DE LILLE : La Châtellenie de Lille comprend presque tout le chemin qui est entre les rivières de Scarpe de l'Escaut & de la Lys depuis Douai jusqu'à Tournai, et depuis la Gorgue jusqu'à Menin, outre une partie qui est par delà l'Escaut que l'on divise en huit quartiers nommés Mélandois, Carembault, Weppes, Ferrain, Pévèle, Outre l'Escaut (perdu en 1713), et le pays de l'Alleu (de 1671 à 1717). Ce que l'on nomme *Comté* ou autrement *terre d'Empire*, n'est pas proprement un quartier distinct et séparé des autres mais il consiste en quelques villages et hameaux dispersés ou enclavés dans ceux qui composent les autres quartiers ci-devant nommés, ce qui a donné lieu à les distinguer ainsi est que les villages de ce Comté ne ressortissent pas aux juridictions ordinaires de cette Châtellenie, mais en différentes juridictions des Comtes de Flandres et de Hainaut.

CHAUDE MALADIE : Epilepsie.

CHAUDIERE : Cuve à faire bouillir (la bière en général).

CHAUFOURNIER : Qui travaille au four à chaux.

CHEF DE SENS : Echevin (ou juridiction) expérimenté auquel on fait appel pour un cas inhabituel à juger.

CHEMIN COUVERT : Ouvrage de fortification qui fait partie des dehors d'une place. C'est un espace d'environ dix mètres de largeur déterminé par une ligne parallèle à la contrescarpe qui est couvert ou caché à l'ennemi par une élévation de terre d'environ deux mètres de hauteur qui lui sert de parapet, laquelle va se perdre en pente dans la campagne.

Zetting : Assiette (impôt), répartition
 Ziek : malade
 Zijde/sijde : côté (Ter eender zijde, ter ander zijde : d'une part, d'autre part)
 Zomermaand : juin

Zoon : fils
 Zuster : sœur
 Zwager : Beau-frère
 Zwagerin : belle-sœur
 Zwijngelaer : ecangueur

Nord - Escosse



*Couchant - Occident
 - Mer - France -
 Boulonnois - Ouest*

Levant - Bise - Est

Sud - Ardenne - Midi - None

Vader(e) : Père
 Vaderszijde : paternel
 Van : De
 Van het oliesel voorzien : muni de l'extrême onction
 Vandaag : aujourd'hui
 Vanghenes : Prison
 Varkenshouder : gardien des porcs
 Veldwachter : garde-champêtre
 Vercla(e)ren, verkla(e)ren : déclarer
 Verdeel : partage
 Verdelt : partagé
 Verheven : relever
 Verhoogher : Enchérisseur
 Verloofde(n) : fiancé(e)(s)
 Verloving : fiançailles
 Verpachting : Bail de ferme
 Verselscapt : Accompagné(e)
 Versoucke : requête
 Verstor(f)ven : échu, succédé
 Verver : teinturier
 Verwanten : parents (au sens large)
 Verwantschap : parenté
 Verweerder : Défenseur
 Verwekt : Engendré(e)
 Virendeel : quartier
 Voedsterkind : tout petit enfant
 Volle (broeder/zuster/neef...) : germain(e)
 Vollen bedde : de plein lit (germains)
 Voller : foulon
 Vonnis : Sentence.
 Vont(e) : Fonts (baptismaux)
 Voogd / Voochten : curateur, tuteur
 Vooghdie, voochdie : tutelle
 Vooght : tuteur, curateur
 Voor : devant, en présence de
 Voor als noch : en plus
 Voor de kerkelijke overheid : devant l'Eglise (institution)
 Vooren staende : cités précédemment
 Voor(e)n : avant, devant, susdit
 Voorgaende : ci-devant
 Voornomde/voornomdt/voornompt : susdit(e)
 Voorouders : ancêtres
 Voorschepen : premier échevin
 Voorscreven : du précité / de la précitée (dudit / de ladite)
 Voorseijt/voorseejde : devant-dit(e)
 Voorts : ensuite, en outre
 Voorvader : aïeul, ancêtre

Voorzien van de heilige sacramenten : réconforté par les sacrements
 Vram : catel
 Vranckrijck / Vranrijck : France
 Vrouw(e) : dame
 Vreemde : étranger(e)
 Vreemdeling : étrangé
 Vrie : Franchise / Libre
 Vriend(en) : ami(s), parents (au sens large)
 Vriendelijck : à l'amiable
 Vroedvrouw : sage-femme
 Vroeger : avant
 Vrouw : femme (au sens général)
 Vrij : Franchise / Libre

Waelsche : wallons
 Wagenmaker/waghemaecker : charron
 Warp : Etoffe en coton
 Wedemaent : Juin
 Weduwe : Wwv : veuve
 Weduwnaar / Wwr : veuf
 Weduwnaarschap : état de veuvage
 Weefster : tisserande
 Weemaent : autre nom du mois de juin
 Wees(z)elo(od)t : ce qui appartient aux orphelins
 Wees/we(e)se : orphelin
 Weeserie : administration des biens qui appartiennent aux orphelins
 Weezen- (nom composé) : pupillaire
 Wegens/weghen : pour, à cause de, de la part de
 We(i)demaand : juin
 Welcken : lequel, laquelle, lequel(le)s
 Werkman, werker : ouvrier
 Werkster : ouvrière
 Wesende : étant, faisant
 Wettelick : légal
 Wever : tisserand
 Wijnmaand : octobre
 William : Guillaume
 Wintermaand : décembre
 Wisselinge : Par échange.
 Wolbereider : qui apprête la laine, lainier
 Wonnemaand : mai
 Woomen/woumen : paroisse
 Woonachtig : habitant
 Woonende : domicilié à
 Wylt/Wt./Wylent : feu(e)
 Wijtgrootynghen : Rachat d'hoirie

Z=Saaimaand : octobre
 Zadelmaker : sellier
 Zelven : même

CHEMINEAU : Chenet.
CHENELIER : Cellérier, gardien du grenier et des vivres au couvent.
CHEP : Billot.
CHEPIER : Geôlier.
CHERUE : Charrue.
CHEVANCE : Ce qu'on a de son chef, de ses pères. 1° Accomplissement / 2° Profit / 3° Provisions, moyen de vivre, ce dont on dispose.
CHEVET : Partie supérieure d'un lit, celle où l'on place l'oreiller et le traversin.
CHOCQUE : Ensemble de maisons aux murs mitoyens. Souche, bois à brûler.
CHONETTE : Antoinette.
CI-DEVANT : Auparavant.
CINGLE : Clôture. Fossés qui entourent une cense. Espace occupé par des arbres de basse futaie.
CIPIER : Geôlier.
CIPIRAGE : Prison.
CLAIE : Treillage de fer sur lequel on attachait le corps des suicidés pour les exhiber la tête en bas dans les rues, traîné par un cheval.
CLAIM : Saisie d'un bien ou d'une personne en vue d'un procès. Peut s'obtenir sans avoir à prouver le droit de le faire avant un procès éventuel.
CLANGETTE : Petite grange.
CLARETTE : Claire (prénom)
CLOIETTE : Claies, tamis.
CLYTE : Terre argileuse.
COCHETREAUX : Sorte de chevaux de transport.
COEUILLOIR : Chasseresse contenant les rentes seigneuriales qui se cueille sur des biens.
COGNATIF : Collatéral.
COISEL / COISEAUX : Bottes de gerbes.
COLLATION : Conférer un titre ou un droit / Copie d'un original.
COLLET : Variété de choux.
COLZA : Plante qui ressemble à la navette, on le sème ordinairement à la fin du mois d'août, et on le recueille en octobre. Il produit une graine noire dont on tire de l'huile qui sert à brûler et à faire des savons. La tige est bonne à faire du feu.
COLOMBINE : Fiente de pigeons.
COMBLE : Grosse corde.
COMMAND : Celui pour lequel on acquiert un bien.
COMPETER : Appartenir, revenir à.
COMPOIX : Livre des tailles, matrice cadastrale.
COMPOSITION : Traiter à composition.
Rançonner.
COMPTANT (au) : Parce que, à raison de.

COMPUT : Mode de calcul des dates.
CONCEPT : Projet de répartition de l'aide.
CONCHE : Bassin, réservoir d'eau.
CONJURE : Semonce faite par le bailli ou gouverneur ou par son lieutenant, aux hommes de fief ou côtiers de venir juger une affaire qui est de leur compétence.
CONREET : Oté, retiré.
CONSANGUIN : Ayant le même père (voir GERMAIN et UTERIN).
CONSANGUINITE : Une dispense de parenté ou consanguinité est nécessaire lors du mariage si les conjoints ont un ancêtre commun depuis leurs arrière-arrières grands-parents. Au delà la dispense n'est plus nécessaire. Exemple de 2ème au 3ème degré de consanguinité entre Jean Dupont et Marie Durand :
 Jean DUPONT fils de :
 (1) Noël Dupont et Louise LAJOIE, fils de
 (2) Jacques DUPONT et Anne FREMAULT
 Marie DURAND fille de :
 (1) Claude DURAND et Françoise DUPONT, fille de
 (2) Pierre DUPONT et Jeanne BATAILLE, fils de
 (3) Jacques DUPONT et Anne FREMAULT
CONSAULX : conseillers.
CONSEIL DE MALINES : C'était dans son origine le conseil des ducs de Bourgogne qui étaient en même temps comtes de Flandre et d'Artois. En 1385 le duc Philippe le Hardi créa le conseil de Flandre qu'il établit à Lille. Il attribua la juridiction contentieuse à une partie de ce conseil et à l'autre la connaissance des comptes de son domaine. En 1409 le duc Jean divisa le conseil de Flandre en deux. Il en laissa une partie à Lille avec le titre de chambre des comptes. Charles VII établit l'autre à Gand pour y exercer la juridiction contentieuse sur toute la Flandre, à la charge de l'appel au parlement de Paris indistinctement. Au mois de décembre 1473, Charles le Téméraire dernier duc de Bourgogne établit une partie de ce grand-conseil à Malines, sous le titre de **parlement**, pour y juger en dernier ressort les appels de tous les Pays-Bas, même de ceux qui étaient du ressort de France. Ce parlement ne subsista que jusqu'à la mort de Charles arrivée le 5 Janvier 1476. Philippe ler roi d'Espagne, par un placard du 22 Janvier 1503, divisa en deux le grand-conseil des Pays-Bas. Il en mit une partie à Bruxelles sous le titre de **conseil privé** et l'autre à Malines sous le titre de **grand-conseil**.

Ces deux juridictions ont chacune à leur égard exercé leur supériorité sur l'Artois, tandis qu'il a été soumis à la maison d'Autriche.

CONSEIL SOUVERAIN : Voir PARLEMENT.

CONSTE : Constater, résulter.

CONTREMOIHER : Equilibrer, compenser.

CONVERTIR : Répartir entre les bénéficiaires.

CORDEWANNIER : Cordonnier.

CORENCHE : Dysenterie.

CORONEL : Colonel.

COROWEE : Corvée.

CORPS : Corsage.

CORROIEUR : Celui qui rend dur le rouleau ou corroi des pièces d'étoffe de laine qui reviennent de la teinture. Ouvrier qui traite les peaux.

CORROYER : Opération qui consiste à donner aux cuirs, en sortant des mains du tanneur, des façons qui les rendant plus lisses, plus souples, plus agréables à la vue, les disposent aux usages du ceinturier, du sellier, du bourrelier et d'autres ouvriers.

COTERIE : Terre roturière, non *noble*, contrairement au fief, soumise à une redevance à l'égard d'une seigneurie laïque ou ecclésiastique dont elle dépend. Equivalent de "terre renteuse". Les hommes cotiers ont connaissances des saisines et dessaisines de la seigneurie dont ils dépendent.

COTIERE : Voir COTERIE.

COTTE : Jupe. Côté.

COUCHANT : Direction : Ouest.

COUPABLE FAIBLESSE : Impuissance.

COUPILLE : Menue branche.

COUPPE : Culpabilité.

COURNEMENT : Corniche.

COURONEL : Colonel.

COUROUÉE : Travail, remuage de la terre.

COURSABLE : Ayant court.

COURSE : Incursion.

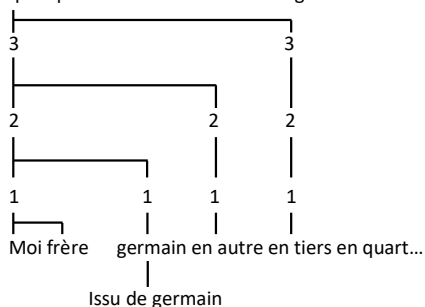
COURTE GRAISSE : Excréments.

COURTEPOINTE : Couvre-lit.

COURTIL : Jardin potager d'une maison.

COURTINE : Rideaux autour d'un lit / Fortification : Partie de la muraille ou du rempart comprise entre deux bastions et qui en joint les flancs. Les demi-lunes ou *ravelins*, les portes de forteresse, les *ponts dormants* correspondent ordinairement au milieu des courtines parce que cette partie du corps de la place est regardée comme le mieux défendue.

COUSIN DEMI POINT MOINS : Enfant d'un cousin quel que soit le niveau de cousinage.



COUTIL : Toile de chanvre ou de lin très serrée.

COUTRE : Sacristain (souvent un prêtre) chargé des luminaires et des ornements sacrés et parfois de sonner.

COUVERTE : Couverture de lit parfois dite d'Espagne.

COUVRETOIR : Couverture de lit.

COYAU : Dans une toiture, morceau ajouté au bout d'un chevron et qui porte sur la saillie de l'entablement pour relever la pente où sera placée la gouttière et pour serrer les tuiles du bas du toit.

CRACHET ou **CRASSET** : Lampe à huile suspendue au plafond ou accrochée au mur.

CRASSIER : Vendeur d'huile, de chandelles, beurre et autres objets en manière grasse.

CRAMILLIE ou **CRAMEILLIE** : Crémaillère.

CRANE : Grue.

CREMU : Craint.

CROCHETTE : Béquille.

CRON : Gravas.

CUIDANT : Supposant, imaginant.

CUIDER : Supposer, croire.

CUING(H)EM : Kooigem, arrondissement de Courtrai

CUSTODE : Rideau.

DALEIS : (*du lez*) à côté.

DAMAS : Etoffe de soie, satin moiré.

DARRAIN : Dernier.

DATAUX jours : Fériés.

DEBAT : Dispute.

DEBET : Doit.

DEBOUT : Extrémité.

DECAORE : Jusqu'à présent.

DEDICACE : Fête de la consécration d'une église (devenu *Ducasse*).

Schoon : beau, belle (beau-frère ou beau tableau)

Schoonbroeder : beau-frère

Schoon dochter : belle-fille

Schoonmoeder : belle-mère

Schoonvader : beau-père

Schoonzoon : beau-fils

Schoonzuster : belle-soeur

Schrijnmaker : menuisier

Schrijver : écrivain

Schrikkelmaand : février

Schulden : charges, dettes

Schuldig : redevable

S'cooninckx : royal(e)

Selven, zelve : même

Separatie : partage

Shuiten : Bateau à fond plat

Siele : âme

Sijde/zijde : côté

Sijn overleden : étant décédé

Sijn selfs : lui-même, émancipé, de son propre chef

Sijn/sijnde : étant

Sinxen : Pentecôte

Slachtmaand : novembre

Slager : boucher

Sloot : serrure, conclu (pour un acte)

Slotenmaker : serrurier

Sluiten : Bateau à fond plat

Smeermaand : novembre

Smid : forgeron

Soldaat : soldat

Soly : sol (monnaie)

Soms : parfois

Soon(e) : fils

Sonder : Sans

Spillemagen : cognat (parent du côté de la mère), allié

Spinster : couturière, fileuse

Spinten : havots

Sporkel(e) : février

Sprockelmaand : février

Stadt/stede : ville

Staeke : branche

Staende : se trouvant

Staendenseker : Hostigement

Staet : état (des biens par exemple)

Staet gemacht : état fait, état dressé

Steenhouwer : tailleur de pierres

Steert : Happe, queue

Steghers : Estaires

Sterfhuijse : maison mortuaire

Sterkmaekende : se faisant fort

Stevene : Etienne

Stiefbroeder : frère utérin

Stief dochter : fille d'un 1er lit

Stiefmoeder : belle-mère (nouvelle épouse du père)

Stiefvader : beau-père (nouveau mari de la mère)

Stiefzoon : fils d'un autre lit

Stierven : mourir

Strijkster : repasseuse

Strefdag/sterfdag : jour du décès

Sterkmaeckende : Se faisant fort

Stroo(i)dekker : couvreur en chaumes

Sulken : le même

Surgyn : Chirurgien

Swaegher : beau-frère

Switsers : suisses

Syne : Jossine

Tabakwerker : ouvrier en tabac

Tander : D'autre (*Ter ander*)

Tanneken : Anne

Ter : à, en, chez

Ten versoucke : à la requête

Ter rander/ter ander : d'une part, d'une autre

Tevreden : satisfait

Te weten : à savoir

T'haer selft/tsaer self : émancipée - littéralement par elle-même

Thiende : Dixième, dîme

Tien : dix

Tienste : dixième

Timmerman/temmerman : charpentier

Titels : titres

Toebehoorende : appartenant à

Toelating : autorisation

Toneelspeler : acteur

Tot : à, jusque

Trauwelen : marié(e)

Trauwelen broeder : beau-frère, frère par alliance

Tsa(e)men : ensemble

T'sijn selft : émancipé - littéralement par lui-même

Tusschen : entre, parmi

Twee : deux

Tweede : deuxième

Tweeling (en) : jumeau, jumelle

Twintig : vingt

Twintigste : vingtième

Uijtgrootinghe : élargissement, rachat d'hoirie

Uitwinnen : confisquer judiciairement, saisir

Of/af getrocken : rabattu
 Olieverkooper : marchand d'huile
 Om/omme : pour
 Omtrent : environ
 Onbejaerde : mineur
 Onde(r) : sous
 Onder heding : sous condition
 Onder vooghdie : sous la tutelle
 Onderschreven : soussignés
 Onderzoek : Enquête.
 Ongehuwd : célibataire
 Onse Lieve Vrouwe : Notre-Dame
 Ontbreken : Manquer
 Onterven : Déshériter
 Ontfange / ontfaen : reçu
 Ontfanger van de traiten : receveur des rentes
 Ontfaren : Mourir, partir
 Onwettig : illégitime
 Oogst : août
 Ook : aussi
 Oom : Oncle
 Openbaer : public
 Organist : organiste
 Oste : Cens
 Oude/oudt/out : vieux, ancien
 Ouders : Parents (sens étroit)
 Oust : août
 Over : sur, par, au dessus de, à propos de
 Over de doop hieven : tinrent sur les fonts baptismaux
 Overbrachten : Tranférer
 Overgrootmoeder : bisaïeule
 Overlyden : décès

Paasmand : avril
 Pachter : fermier, censier
 Paechter van tienden : collecteur des 20èmes
 Palende : haboutant
 Parochie : paroissial(aux)
 Passchen : Pâques
 Passementwerij : Passementerie
 Passeringen : Passation, enregistrement
 Pastoor : curé
 Patre : père
 Peen : Chiendent
 Peet : marraine
 Penning : denier
 Pierken : Pierre
 Pietmaand : septembre
 Perdesmit : maréchal ferrant
 Perintgen : Pétronille

Peter : parrain
 Pieter : Pierre
 Plaetse : lieu, endroit
 Pleckkloot : partage
 Pleckjijnghe : partage
 Poorter : bourgeois
 Poorteresse : bourgeoise
 Pottenbakker : potier
 Presentie : présence
 Priester : prêtre
 Pril(le) : avril
 Prochie : paroisse
 Prochiekerke : église paroissiale
 Proene : Péronne
 Prostie/Proodstie/Prooste : Prévôté
 Provoost : prévôt
 Prijzen : estimer, le prix de l'estimation
 Prijsers) : priseur(s), juge(s)

Raed pensionnaris : conseiller pensionnaire
 Raet : conseiller
 Ras : Ras (sorte d'étoffe)
 Recht : droit
 Rechtweir : cousin
 Redres : redressement
 Regierders : gestionnaire
 Reiziger, pelgrim : voyageur, hors de son pays
 Rekeninghe : compte
 Ridder : chevalier
 Rijsel : Lille
 Roeden : Verges
 Roepen : Bans
 Rol (Baal) : Balle
 Rollijnt : enregistré
 Rooseneren : confrérie du Rosaire
 Ruyscheure : Resecure

S=Zacrament : Sacrement (procession du St)
 A(e)men : ensemble
 Saai ou Saai : Sayette
 Salve boom : Plante abortive
 Schaapsherder : berger
 Schatbewaarder : trésorier
 Schenking : Donation
 Schepen : échevin
 Schildcnape : écuyer
 Schilder : peintre
 Schip : bateau
 Schip timmerman : charpentier de bateau
 Schipper : matelot
 Schoemaecker : cordonnier
 School : école

DEFFOIS : Interdite (de pêcher par exemple). Enclos.
DEGOGER : Déroger.
DELACHER : Tirer un coup de feu.
DELVOYE : Détour, ruse.
DEMISELAGE : De *demoiselle*. Né alors que les parents ne sont pas mariés même avec une autre personne.
DEMITIE : Demi (-frère, -sœur).
DENIER A DIEU : La coutume est de confirmer tous les marchés en versant quelque chose dans une sorte de tirelire suspendue dans les auberges. Chaque fois qu'on conclut un contrat ou un marché, on donne une certaine somme, qu'on appelle le denier à Dieu.
DENIER 10 : intérêt à 10%
DENIER 12 : intérêt à 8,33 %
DENIER 16 : intérêt à 6,25 %
DENIER 20 : intérêt à 5% (100 divisé par 20)
DENOMBREMENT : Déclaration et description des biens d'un seigneur en général accompagnée d'une taxe payée à la chambre des comptes. *Aveu et dénombrement* voir AVEU.
DEPORTER : Renoncer.
DEPOUILLE : Récolte.
DEPOUILLEMENT : Action de relever les renseignements jugés utiles dans un document.
DEQUEOIR (Dequeus) : Débouter (déchoir).
DERIQUE : Friche.
DEROYER : Changer le type d'utilisation d'une terre (labour, pré, jardin...). Supprimer l'assolement triennal.
DESCUIDER : Descendre.
DESDIRE : Critiquer.
DESHERANCE : Droit qui appartient au Roi ou aux seigneurs hauts justiciers de prendre chacun dans l'étendue de leur haute justice les biens délaissés par un regnicole français né en légitime mariage, décédé *ab intestat* et sans aucun héritier apparent habile à lui succéder.
DESHERITANCE : Acte légal effectué devant les échevins d'une seigneurie indiquant que l'on n'est plus propriétaire d'un bien.
DESOIVRE : Séparer.
DESPESTIR : Déménager.
DESRENTER : prendre à sa charge une rente, décharger un bien de la rente qui l'hypothèque. Un locataire qui paye pour le propriétaire par exemple.
DESRODER : Couper le bois, abattre un arbre.
DESROMPTURE : Hernie.

DESSAISINE : Acte légal effectué devant les échevins d'une seigneurie indiquant que l'on n'est plus propriétaire d'un bien.
DESSEVRE : Séparer.
DESTOURBER : Empêcher, gêner.
DETRIER : Retarder, différer.
DEUWE : Rive, bord de l'eau.
DEVANTIER : Tablier.
DICTUM : Original d'un jugement ; jugement, sentence.
DILITOIRE : Acte de procédure par lequel on s'efforce d'obtenir un délai.
DIME : Redevance souvent en nature recueillie au profit de l'autorité ecclésiastique. Environ le dixième des récoltes.
DIOES : Jeudi.
DISPENSE : Voir CONSANGUINITE et AFFINITE. Autorisation ecclésiastique.
DIXIEME : Impôt royal depuis 1710 équivalent au dixième des biens. Voir VINGTIEMES.
DONATAIRE : Celui qui reçoit.
DONATEUR : Celui qui donne.
DONEC ET QUOBSQZ : Voir *Donec et quousque*
DONEC ET QUOUSQUE : Jusques à quand.
DOUAIRE : Droit de la veuve sur la succession du mari.
DOYANT : Devant.
DRAC : Pour rendre les vaches plus abondantes en lait, on leur donne du drac qui est le marc du grain dont on a tiré la bière. On leur fait chauffer l'eau qu'elles boivent et on y démêle des tourteaux qui sont des pâtes faites du marc des colzas desquels on a tiré l'huile.
DRESCHÉ : Bas de buffet souvent en chêne sur lequel on étale des plats et pots d'étain.
DREVE : Allée droite bordée d'arbres qui mène à l'entrée d'un bâtiment.
DROGUET : Etoffe en laine et fil mince et peu cher.
DUCASSE : Venant de *dédicace* : fête de la consécration d'une église.
DUP~ (dans un compte) : 2/3 (*du parti*).
EAGIÉ : Majeur(e), suffisamment âgé(e).
EBROUEE : Boue résiduelle provenant du lavage de la laine.
ECAILLE : Ardoise.
ECANGUEUR : Ouvrier qui broie et détache la paille du lin pour en retirer les fibres textiles au moyen d'un couperet appelé l'échang. Celui qui élimine les derniers déchets d'écorce (appelés aussi *anas*) du lin roui.

ECHEVINAGE : Seigneurie et justice qui appartiennent à certaines villes, bourgs et autres lieux, par concession des seigneurs qui leur ont accordé le droit de commune. On appelle le corps des officiers de l'échevinage, *la Loi, le magistrat, le corps de ville, l'hôtel-de-ville.*

ECLISSER : Partager un bien.

ECOUAGE : Visite judiciaire d'une rivière, un chemin ou un cadavre dont la mort n'est pas naturelle. Acte réservé au bailliage, à la gouvernance et aux seigneurs haut-justiciers de la châtellenie.

ELARGIR : Libérer.

ELIVE : Veau.

EMBLER : Voler.

EMBRIEVER : Enregistrer.

EMPIRE : Consiste en quelques villages et hameaux dispersés ou enclavés dans d'autres quartiers, ce qui a donné lieu à les distinguer ainsi est que les villages de ce Comté ne ressortissent pas aux juridictions ordinaires de cette Châtellenie, mais en différentes juridictions des Comtes de Flandres et de Hainaut.

EMPRENDRE : Empiéter, prendre pour soi.

ENCAQUER : Mettre en tonneau.

ENCLOS : Dîme sur les jardins potagers et arbres fruitiers.

ENCOUPE : Poursuivi, inculpé.

ENFES : enfant.

ENGAGERE : Bien mis en gage pour emprunter de l'argent.

ENNEQUIN : Fief à Loos, Barghes etc.

ENQUETE (ALLER A L') : Aller consulter un juriste.

ENSAISINER : Prendre possession d'un bien, prend acte d'une coutume.

ENSCIENT : Connaissance, croyance.

ENSIUWIR : Suivre (une décision).

ENTRETEENEMENT : Entretien, continuation.

ENTRUES : A l'époque.

EODEM (latin) : Le même.

EPAVES : Droit du seigneur sur les biens perdus.

EPINCHER : Elaguer.

EPINGLE : Somme ou bien donné à l'épouse d'un contractant pour l'aide qu'elle a ou va apporter (contrat d'apprentissage par exemple).

EPIPHANIE : Fête religieuse dite des *Rois* le 6 janvier.

EQUAYS : Abri de chariot.

EQUIPOLLE : Equivaut.

ERVESCHURES : Harnachements.

ESCANCHE : Echéance, succession, héritage, recette, redevance.

ESCAT : Droit à payer lorsqu'un bourgeois de Lille meurt en laissant sa succession à un non-bourgeois (10° de la succession).

ESCAYS : Bûches.

ESCHILLER : Répandre, disperser.

ESCLABOTTER : Eclabousser.

ESCOND(U)IT : Amende honorable que fait un coupable, le plus souvent vêtu de blanc, une torche à la main, à genoux en demandant pardon à Dieu dans une église.

ESPONDIT : Digue le long d'un canal. Place.

ESCIGEAU : Ciseaux.

ESCLICHE : A Lille, Comines et Armentières, droit du voisin d'une propriété de se substituer à l'acheteur.

ESCONSANT : Couchant.

ESCOSSE ou **ECOSSE** : Direction : *Nord.*

ESCOT : 1° Part individuelle à la table du repas. 2° Etoffe de laine croisée pour les robes de deuil et les vêtements des religieuses.

ESCOURGEON : Orge précoce.

ESCRING : Coffre, cassette.

ESKEANCE : Succession.

ESKIELER : Condamner à être exposé à l'échelle.

ESMONTEE : Escalier.

ESPALLEMENT : Mur de soutènement, levée de terre, épaulement.

ESPAUTRER : Briser (d'un coup d'épaule).

ESPERCER : Percer.

ESPINCER : Elaguer, tailler avec l'épinoir, émonder.

ESPINE : Epineux servant de borne à un terrain.

ESPODIS : Digue dressée à plomb sur le bord de la rivière.

ESQUIER : Eviter.

ESQUILLES : Mesure étalon.

ESRACER : Arracher.

ESSONYER : Remettre (un procès) à quinzaine.

ESTALON : Baliveau de l'âge de la première coupe.

ESTAQUE : Pieu, poteau.

ESTAL : Jugement par les échevins à la barre.

ESTEVELLE : Bougie à sceller. Pincés.

ETALAGE : A Comines, droit de bourgeois versé à la ville depuis 1276.

ESTAME : Fil de quenouille, de laine tricotée.

ESTAMETTE : Petite étoffe de laine.

ESTAPLEAUX : Branches.

ESTEULLE (de blé) : Paille, chaume.

kind/kijnde/kijnt : enfant

Kinderen : enfants

Klapper : registre

Kleermaker : tailleur

Kles ou Claes : Nicolas

Koetsier : cocher

Kok : cuisinier

Koop : achat

Koper : marchand

Koperslager : travailleur du cuivre

Koster : sacristain

Kraamvrouw : femme en couches

Krane : grue

Kreupelbos : taillis

Krijgen : Recevoir

Kuiper : tonnelier

Laarzenmaker : bottier

Laken : Drap

Lakenwever : drapier

Landbouwer : laboureur

Landbouwster : cultivatrice

Lande : terre, territoire

Landhouder : gouverneur

Landtmeter : arpenteur

Landsman/lantsman : laboureur

Laste/lest : dernier(ement)

Lauwe : janvier

Leeboden : Gros du fief

Leen : Fief

Leenhof : Cour féodale.

Leenman : Vassal

Leerling : élève

Leerlooier : tanneur

Leeven : vivant

Leidekker : couvreur

Lentemaand : mars

Leuwe : Janvier

Levende : vivant

Levensjaar : année de son âge

Licenciaat in de rechten : licencié en droit

Lichaem : corps

Linnen : Toile (de toile, de lin)

Lintweverij : Rubanerie

Linuise : graine de lin

Loodtsmeester : receveur des rentes

Louwmaand : janvier

Madelaere : administrateur

Madeleghe : Administratrice

Madelhuijse : maison mortuaire

Madelrie : administration

Maeckende : faisant

Maend(en) : mois

Mandenmaker : vannier

Marckship : Bateau de rivière

Marckshipper : Marchand batelier

Margrite : Marguerite

Marktgeld : Halage

Mayken : Marie

Medelaere : Administrateur

Medevoogt : cotuteur

Medewynter : Noël

Meester : maître

Meisje : petite fille

Merghem : Merville

Merisoen : dissenterie

Met : Avec

Met drie voorafgaande aan kondigingen : après publication de trois bans

Meter : Marraine

Meulenaer/molenaere : meunier

Minderjaerighe/minderjarig : mineur(e)

Mintgen : Marguerite

Misdrijf : Délit

Mitsgaders, metsgaders, mytsgaders : aussi, de même que, également, ensemble, solidairement

Moedere : Mère

Moederszijde : maternel

Moeimaand : mai

Molenaar : meunier

Moije/moeije : tante

Mogen : demain

Mynckin : Jacquemine

Na : après

Naaister : couturière

Naast : près de

Naem : nom

Naer : après

Naersckreven : écrits ci-dessous

Naervolghende : suivant

Nanne : Anne

Natalenschap : héritage

Neder Waesten : Bas-Warleton

Neef : fils du frère, neveu

Nemaer : néanmoins

Neve : neveu

Nicht : nièce

Niemant : personne, ne pas

Noch : encore

Nottatie : annotation

Gieskereck : Juin
 Gisteren : hier
 Gonne : ce, ceci
 Goudsmid : orfèvre
 Graaf : comte
 Graeffschap : comté
 Grasmaand : avril
 Grein : Camelot
 Grijsaard : vieillard
 Grootmoeder : grand-mère
 Grootouders : grands-parents
 Grootvader : grand-père

Haegpoorter : Bourgeois forain
 Haen : Poule
 Haer(en) : Son / Sa / Ses
 Haer selfs : elle-même
 Hakbos : (bois) taillis
 Hal(f)ve(n) : moitié, demie
 Handel : Commerce
 Handelaar : marchand
 Handwerker : artisan, manoeuvre
 Hanskin, Hannekin : Jean
 Hardemaand : décembre
 Hebben : avoir
 Hebbende : ayant
 Heden : aujourd'hui
 Heeft gedeclaereert : a déclaré
 Heer : seigneur, Monsieur, sieur
 Heerlic(k/h)ede : seigneurie
 Heescher : demandeur
 Heeur : Sa, son
 Heilge(n) : saint(s), sainte(s)
 Helft : moitié
 Herbergier : aubergiste, cabaretier
 Herfstmaand : septembre
 Hier toe : en, en cela, jusqu'ici, autorisé
 Hoen (Haen) : Poule
 Hoeve : ferme
 Hofstede : ferme
 Hoofman : premier magistrat, maire
 Hooft : catel
 Hooggeleerd heer : très savant homme
 Hooimaand : juillet
 Hoors : hoirs
 Hondert : cent
 Hoymaent : Juillet
 Ontfaen(/g) : Reçu
 Houck : côté
 Houder : tenancier
 Houderige : tenancière
 Hovenier : jardinier

Hoymaent : Juillet
 Huerlied, huerlieden : leur
 Huidvetter : tanneur
 Huishoudster : ménagère
 Huude : Epousé (*Huwde*).
 Huusvrouw : Epouse
 Huwbaar : nubile, en âge d'être marié
 Huwde : Epousé (*Huwde*).
 Huwelijk/huijweliche : mariage
 Huwelijkkeest : les noces
 Huijsvrouw : femme, épouse

Iders : chacun
 Iepen : Orme
 Imboorlinck : Natif
 In plaetse : au lieu de, à la place de
 Inde : en, dedans
 Inkomsten : rentes
 Inventaris : inventaire
 Inwooner, Inwoonder : habitant
 Is, es : est
 Ijsmaand : janvier

Jaar(en) : Année(s)
 Jan : Jean
 Janneken ou Jaentgen : Jeanne
 Jd : Jeune fille (abréviation de Jonge dochter)
 Jeghen : envers, contre
 Jm : Jeune homme (abréviation de Jong man)
 Joelmaand : décembre
 Joncvrouw : Jeune femme, Demoiselle
 Jong : Jeune
 Joos(ken) : Josse
 Joris : Georges
 Jaer(en) : an(née)s
 Joncker : noble personne
 Jong(h)man : jeune homme
 Jongeling : adolescent
 Jonger : cadet
 Jongetje : garçonnet
 Jonghe : jeune
 Jonkvrouw : épouse, Mademoiselle

K=Caemer, kamer : chambre
 Kantwerkster : dentellière
 Kapelaan : chapelain
 Ken ou Kennip ou Hennep : Chanvre
 Kercke : église
 Kerkmeester : marguillier
 Kerstmaand : décembre
 Kerstmis : Noël
 Ketelmaker : chaudronnier

ESTIMAU (ROI DES) : Il y avait une pairie avec deux maisons dont l'une appelée *l'Hôtel Delsaux*, sur la place Saint Martin à Lille. Le locataire de cet hôtel était obligé de donner place au roi des Estimaux, à son bailli ou lieutenant, pour tenir les plaids dudit fief, et de le leur donner le service de table s'ils voulaient y dîner. Quand quelque duel judiciaire devait avoir lieu à Lille, c'était au roi des Estimaux à conduire l'appelant en lice et à y porter les armes des deux combattants. Si le duel avait lieu, il recevait pour son droit 10 livres, sinon il était indemnisé de ses dépens et de ceux de sa suite. S'il advenait que le châtelain marchât en campagne, le roi des Estimaux l'accompagnait, était logé dans son pavillon, et défrayé lui et ses hommes de fief jusqu'au retour du châtelain. Le roi des Estimaux donnait, en cette qualité, la saisine et la dessaisine de tous les francs-alleux relevant de la Salle de Lille et tenait, pour ce, trois plaids généraux appelés *Timaux*.

ESTOUPIE : Cime des haies.
ESTRANIER : Etranger.
ESTRAY : Confiscation par le fisc.
ESTRELINS : 60ème denier du prix de vente dû aux officiers qui donnaient l'investiture des propriétés.
ESWARDEUR : Contrôleur.
ESWART : Appréciation.
ETAMINE : Etoffe de laine légère de fils non croisés.
ETRAINS : Paille. Par extension déchets de paille parfois mélangée à de la bouse.
EXECUTOIRE : (*Reconnu*) Acte par lequel une personne ou un groupe reprend une dette dont elle hérite par succession ou achat.
EXHEREDATION : Suppression des droits par exemple : le mariage à moins de 25 ans sans l'autorisation du père ; accéder à la succession de celui qu'on a tué...
EXPAYSÉ : Expatrié.
EXPLOIT : Acte juridique.
FABRIQUE : Ensemble des biens et revenus d'une église destinés aux frais de culte. Corps des marguilliers chargé de la gestion de ces biens.
FACON : Fabrication.
FAIBLE CONTRE LE FORT : En moyenne.
FAINABLE : Qui donne du foin.
FAMÉ : Réputé.
FAMERIL : Fournil.
FAUCHON : Arme à lame recourbée.
FAVELOTTES : Fèves des marais.
FENAIGES : Fenaison des prés.

FERIR : Frapper.
FERMAIN ou **FERMIN** : Serpente à bec, avec un large fer et un manche court pour couper du bois à brûler ou de petites branches.
FERMES DU ROI : Compagnies de financiers qui prenaient en bail la levée de l'impôt. Ils versaient au roi une somme forfaitaire et percevaient ensuite pour leur compte l'impôt royal dans toute l'étendue du royaume.
FERREUR : Vérificateur des étoffes.
FEU : 1° Foyer, maison. 2° Défunt.
FEUR : Prix, tarif.
FEURRE : Foin.
FEVEROLE : Fève pour les chevaux.
FEVES : La fève sert à nourrir et engraisser les moutons, on en donne aussi aux chevaux, mais il les faut faire amollir dans l'eau chaude. La tige sert à brûler, ainsi il n'y a rien de perdu.
FIDEICOMMIS : Disposition par laquelle un testateur charge son héritier de rendre la totalité ou une partie des biens qu'il lui laisse, soit dans un certain temps, soit dans un cas déterminé à un autre héritier, il n'a donc droit que de la jouissance du bien. Le principal effet de cette espèce de substitution est de conserver les biens dans la famille et d'empêcher l'héritier de les dissiper.
FIEF : Terre *noble* tenue d'un seigneur duquel on était vassal. Peut être *en l'air* c'est-à-dire sans relation avec la propriété d'une terre en particulier, sans fond ni domaine (le Gros du fief) mais donnant droit à prélever cens et droits féodaux. Voir GROS DU FIEF.
FIENS : Fumier.
FILLATRE : Beau-fils.
FISTRE : Fièvre.
FLANDRE WALLONNE : La Province de Lille confine de l'Orient au Tournais, et du septentrion à la Flandre flamingante. Elle comprend les châtellenies de Lille, Douai, Orchies, le Tournais, les prévôtés de Mortagne et Saint Amand, Condé, Valenciennes, Bouchain et Cambrai.
FLASTRIR : (Flétrir) Marquer au fer.
FLEGARD : Terrain vague le long d'un chemin ou d'une rivière.
FLETRIR : Marquer au fer.
FOEUR : Avesture, fourrage.
FOI ET HOMMAGE : Soumission que le vassal fait au seigneur du fief dominant pour lui marquer qu'il est son homme et lui jurer une entière fidélité.
FOITTY : Coagulé.

FORAIN : Qui n'habite pas la commune (ex : *bourgeois forain* : qui n'habite pas Lille).

FORCE : Ciseaux.

FORMOTURE ou **FORMETURE** mobilière : Somme d'argent venant d'un défunt qu'une personne veuve réserve à ses enfants de son précédent mariage avant qu'elle se remarie, pour que ceux-ci puissent en jouir à leur majorité, à leur mariage ou à leur entrée en religion. Synonyme : *Parchon*

FOSSIER : Fossoyeur.

FOU : Hêtre.

FOUEUR : Terrassier, celui qui creuse.

FOUR : Bêcher.

FOURFAIRE : Encourir ou perdre à titre de condamnation.

FOURFAIT : Amende.

FOURJURER : Renier, abandonner.

FOURMENT : Froment.

FOURMORT : Biens provenant d'une succession.

FOURNERIE : Lieu où se trouve le four (à pain).

FOURNIL : Local où se trouve le four à pain.

FOURNISSEMENT : Ce qui est fourni, ce qui revient à chacun (succession).

FOURQUIER : Pelle de fer percée utilisée par les brasseurs. Fourche à fumier.

FRANC ARGENT : Clause d'un contrat précisant que l'acheteur doit payer le droit seigneurial.

FRANCHE VERITE : Enquête annuelle des seigneurs hauts-justiciers de la châtellenie de Lille (tous les trois ans pour leurs vassaux) pour information sur les crimes et délits. Comparution à peine de 60 sous parisis d'amende. Par extension plaids publics.

FRANQUART : Voyez les MESURES de capacité.

FRANQUISE : Noblesse, dignité.

FRAREUX : Indivision.

FRATEUSETÉ : Ratraité sous 40 jours par le propriétaire d'une partie d'un bien du reste vendu ou succédé.

FRETE : Terre relevée au bord d'un fossé.

FROC : Etoffe de laine grossière.

FROISSER : Briser la terre lors du labour.

FUSEE : Fuseau.

FUSISIEN : Médecin.

FUSTER : Fouiller, piller.

FU(Y)TAINES : Tissus croisé de lin et de coton.

GAGER : Parier.

GAGEUR : Pari.

GAITE : Tour de guet.

GAKIERE : Jachère.

GALERE : Sorte de faïence. *Poteries de terre et de galère*.

GALETAS : Grenier.

GARBE : Gerbe.

GARDEUR : Cardeur (de laine).

GAREGE : Mortier fait de terre grasse et de paille.

GARNEMENTS : Soldats irréguliers.

GAUCQUIER : Noyer (arbre).

GAVE ou **GAVENE** : Redevance en avoine.

GEE ou **GEZ** : Levure (de bière).

GERMAIN : Ayant les mêmes parents (voir CONSANGUIN et UTERIN).

GESINE : Accouchement.

GIGOT : Pièce d'un liard.

GINGAS : Toiles à carreaux blancs et bleus.

GLACIS : Fortification : Le glacis de la contrescarpe ou simplement le glacis est une pente douce aménagée pour supprimer les angles morts aussi loin que possible et qui part de la tête du parapet du chemin couvert pour se perdre dans la campagne.

GLAINE ou Gline : Poule.

GLANAGE (droite de) : 25 ou 22ème de gerbe prélevé par les journaliers.

GLORIAUS : Cochons.

GLU ou **GLUI** : Chaume, paille de seigle dont on se sert pour faire des liens et pour couvrir les toitures.

GOBILAGES : Menus objets, bricoles.

GODON : Truand, chemineau (vagabond).

GOLNE : Variété de blé.

GORIEL : Collier des chevaux pour le trait.

GOR(E)LIER : Bourrelier, fabriquant des bâts et harnais des bêtes de somme.

GOJJARD : Valet de ferme, petit domestique qui garde les moutons, on dit aussi *goujat*.

GRAINS DE MARS : orge, pampelle, sarrasin, millet, camomille, olette, lin, colza, chanvre, moutardelle, sainfoin, trèfle, pois, haricots, avoine, escourgeon, épeautre...

GRAISSIER : Marchand, fabriquant de cierges, d'huile et de graisse, épicier.

GRÉ (mauvais) : Voir MARCHÉ (droit de).

GREVER : Blesser.

GROS (du fief) : Partie principale et *noble* d'un fief sur laquelle on trouvait généralement le château, par opposition au Quint qui en a été détaché.

GROSSIER : Marchand en gros, mercier.

GUENTIR : Tourner, obliquer, se diriger.

GUERET : Jachère.

GUIDON : Bannière.

Dag te voren : la veille

Danof : dont, pour cela

Dat : que

Deel : partage, partie

Deelbrief : document écrit joint comme preuve à un inventaire

Deelieden : partageurs

Deeloot/deloot : partage (en lots)

Deelvoocht : tuteur provisoire établi lors d'un partage

Deeurwaerder : Huissier

Defunct : défunt

Derde : troisième

Dienare : Serviteur

Dienst : service

Dienstbode : domestique, serviteur

Dienstmeid : servante

Dingdag : Jour de plaid, de l'audience.

Diversch : divers(es)

Djaer : l'année

Dochter : fille

Doop : baptême

Doopen : baptiser

Doopheffers : parrain et marraine

Door : par, à travers

Doorlichtig heer : illustre homme

Doorp : village

Doot : mort(e)

Doothalmen : Etat des biens, partage

Doude : le vieux, l'ancien, l'aîné

Drie : trois

Duisend : mille

Dysch : Pauvre

Dyscher : Pauvrissimeur

Echtgenoot : mari

Echtgenote : épouse

Edel : Noble

Eede, eedt : jugement, serment

Een : Un / Une

Eenighe : seul(e), unique

Eergisteren : avant-hier

Eernampt : nommé

Eersgenaemen : premier(s) nommé(s)

Eersten : premier

Eertijds : autrefois

Eerwaarde heer : révérend

Eigenaar : propriétaire

Eigendommen : Propriété

Eis : Réquisitions.

Eiser : demandeur

Elke : chaque

Ende : et

Enerzijds : d'une part

Erfdeeling : Partage (de succession)

Erfghenaemen/erfgenaam : héritiers

Erkenning van onecht kind : reconnaissance d'enfant naturel

Erven : Adhèrement

Eijgen : propre

Eijndelinghe : finalement

Fustein : (*bombazijn* en néerlandais) : Futaine

GE=GHEassigneert : Assigné(e)

Geassisteert : Assisté(e)

Geboren : né (e)

Gebortig : natif

Gebruiker : exploitant, locataire

Gecooren : élu

Gedaen : fait, rendu

Gedeclareert : déclaré

Gediede : Non bourgeois

Gedooopen : baptiser

Geeedt : assermenté

Geheim : secret

Gehuwd : marié(e)

Gehuwden : conjoints

Gek : fou (folle), innocent(e)

Gekend : connu(e)

Gemackt : fait

Gemeene(n) : commun(s)

Genaemt, genaempt, genoemt : nommé

Geprocreert : engendré

Gescheiden : séparé(e)

Geseijde(n) : le dit, la dite, lesdits

Getrouwt/getrauwte : marié(e)

Getrouwen : marier

Getuige (n) : témoin (s)

Gezeid/gheseijde/gheseijde : dit (e)

Ghebleven : resté

Ghebruckt : occupé, exploité

Ghecompareert : comparu

Ghedeelt : partagé, divisé

Ghediede : non bourgeois

Gheerft : Adhèrement

Ghelijcke : Aussi

Ghelinghe : Procès

Ghenaempt : nommé, appelé

Gheprocreert, gheprocreert : procréé

Ghestorven, uutghestorven : décédé(e)

Gheswoeren : assermenté

Ghewist : Eut lieu

Ghewonnen/gewonnen : engendré(e)

Giften : Dons

Bedieden : devenir
 Bedienelijk man : lai vesti, homme servant
 Bedde : lit
 Bedelaar : mendiant
 Bediende : employé
 Bedt : plus (+)
 Beede : tous deux
 Beelde huuseken : niche
 Beelken : Elisabeth ou Isabelle
 Beenhouwer : boucher
 Beerschiere : sorte de laine
 Begaen : visiter
 Begheeren an : demander, requérir
 Begifte : donné
 Begraven : inhumé(e)
 Behoren : appartenir
 Behoorende : appartenant
 Behuijsde : maison habitée
 Beiden : tous deux
 Beijde : Les deux
 Bejaerde : âgé(e), personne âgée
 Belaest : chargé
 Bernen : brûler
 Berucht : accusé par la rumeur publique
 Besiechtheit : lèpre
 Bestaen : assisté
 Bestaende : Etant ou Consistant
 Betalen : payer
 Betaelt : payé (Al betaelt : tout payé)
 Beteekenen : notifier
 Beth : plus (+)
 Betooch doen : indiquer, faire connaître
 Betovergrootmoeder : trisaïeule
 Betovergrootvader : trisaïeul
 Betreffende : concernant
 Bevalling : accouchement
 Bevonden : trouvé(s)
 Bevonden, bewonden : trouvé(s)
 Bewijsen : assuré, garanti.
 Bidt voor te ziel : Priez pour l'âme.
 Biertapper : cabaretier
 Bij : par, auprès de
 Bijdrage : Contribution.
 Bijna : presque
 Bijnaam : surnom
 Bijstand : Assisté(e).
 Binnen : dedans, dans
 Bisdom : évêché
 Bleeker : blanchisseur
 Bleven : rester
 Blijvege / Blijver : Survivant(e)

Bloedverwant : consanguin, parent
 Bobinster : bobineuse
 Boede : succession
 Boet : amende
 Bogaert : Verger, jardin
 Boomgaard : verger
 Borger, borg, borgh : garant , caution
 Boven : dessus
 Brauwer(esse) : brasseur / brasseuse
 Breeden heer : Suzerain
 Broeder : frère
 Broucq : Ries/Riez
 Buiten beroep : sans profession
 Buitenlands : étranger
 Buitenpoorter : bourgeois forain
 Bunder : Bonnier
 Burgmeester : bourgmestre
 Buter : Dehors (buiten)
 Buijten : hors, dehors.

C=Kaemer : chambre
 Callekin : Catherine
 Canter : chantré
 Capoen : Chapon
 Cappelaen/cappelaere : chapelain
 Casselrie : chatellenie
 Ceupheer / ceurbroeder : bourgeois
 Cijnsleen : Fief en l'air
 Claeghen : plaindre
 Claes ou Kles : Nicolas
 Cleermacker : tailleur d'habits
 Clooster : cloître, couvent, abbaye
 Cnape : Serviteur
 Commende : venant de
 Compareren : comparaître
 Competeerende : appartenant
 Cononijnck/canomijnck : chanoine
 Consisteerende : consistant
 Coopman : marchand
 Coordedraijer : cordier
 Cope : achat
 Coper : marchand
 Copkin : Jacques
 Coster : coutre, sacristain
 Costume : coutume
 Cranck siecklick : couché malade
 Crancksinnich : malade mental
 Cuijper : tonnelier
 Cijnsleen : fief en l'air

Dach/Dag : jour
 Dagloner : journalier

GUIGNES : Cerises.
GUIREWELLE : Cervoise forte.
HACQUINET/HACQUINOT : Jean.
HAINÉ DE CENSE : Voir MARCHÉ (droit de).
HALENE (courte) : Asthme.
HALLE DE PHALEMPIN : Siège de la cour féodale du châtelain de Lille.
HALLOT : Saule têtard qui pousse près des ruisseaux / Tronc.
HANTER : Fréquenter.
HAPPE : Extrémité de terre en pointe / Forme triangulaire / Hache.
HARNAS : Equipement, harnais, voiture attelée.
HART : Corde.
HASTEUR : Rôtisseur.
HATEREL : Nuque.
HAUT MAL ou MAL CADUC : Epilepsie.
HAUTE LISSEUR : Tapissier.
HAUWER : Travailler avec une houe, piocher, biner.
HAVERON : Folle avoine, mauvaise herbe.
HAVOT : Voir MESURES.
HAYURE : Haie vive.
HAZET : Jeu de hasard.
HELLER : Boire.
HEF : Crochet.
HERBEGAGHE : Réparation, construction, bâtiment, obligation de construire.
HERITAGE : Bien mobilier.
HESTAL : Ou "plaid d'amitié". 1° Jugement par les échevins, sans le greffier, à la barre sans séance judiciaire préalable avec claim et arrêt mais directement après l'ajournement du défendeur par le sergent de la prévôté. 2° Nom de barre à laquelle on comparait.
HEZ : Pieu de clôture.
HOBETTE : Petit édifice en bois adossé à un mur.
HOCHER : Elever.
HOIR : Héritier.
HOIRIE : Succession.
HOMME DE FIEF : Représentant local d'un seigneur, généralement représentation en groupe.
HOMMEAUX : Ormeaux.
HOMME VIVANT ET MOURANT : Système permettant de pallier au manque à gagner des seigneurs lorsque ce sont des institutions perpétuelles qui possèdent un bien sur leur terre qui, par le fait, ne paieraient sans cela jamais les droits de succession. Le propriétaire réel du bien (les gens de mainmorte) désigne un propriétaire

fictif, une personne physique (membres de la communauté, donateur, directeur...). Lorsque ce dernier décèdera, le propriétaire réel paiera les droits de succession pour conserver la propriété.
HORISTE : Prêtre ou clerc qui chante les heures canoniales.
HOS : Bois de chauffage.
HOSTE : Hôtelier.
HOSTIGER : Garantir par hypothèque.
HOT : Troupeau, troupe. Briquette de tourbe.
HOTTEAU : Hotte (Cf. unités de mesures).
HOUER : voir HAUWER.
HOURED : Ouvrage temporaire de charpente constitué par un entrelacement de pièces de bois (servant d'échafaudage ou bien d'estrade, p. ex. de théâtre, ou encore de tribune, p. ex. lors d'un spectacle en plein air, lors d'un tournoi..)" .
HUCHON : Hugues.
HUES : Œufs.
HUGINNE : Fabrique, ce qui sert à fabriquer.
HUVE : Coiffe, bonnet.
Iawe : Eau.
ICELLE : Ladite.
ICELUI : Ledit.
ICEUX : Ceux-ci.
ILLECQ : Là.
IMICEE ES BIENS ET DETTES (VEUVE) : Veuve qui a accepté la succession de son mari avec ses avoirs (*dettes actives*) et ses dettes (*dettes passives*). Contraire : *veuve renoncée es biens*.
IMMEUBLE (biens) : Ce qui est intransportable (maisons, terres). Dans la ville de Lille considérés comme des biens meubles dans la succession des bourgeois.
INCONTINENT : Immédiatement.
INDIENNE : Etoffe de coton peinte ou imprimée.
INFUQUER : (Ch'ti) Fumer (un jambon).
INSIGNIER : Attribuer.
INSINUATION : Transcription sur un registre officiel, notification ou enregistrement.
INSINUER : Avertir, faire savoir.
INTENDANT : Magistrat que le roi envoie dans les différentes parties de son royaume pour y veiller à tout ce qui peut intéresser l'administration de la justice, de la police et de la finance. Leur objet est, en général, le maintien du bon ordre dans les provinces qui forment leur département ou ce qu'on appelle généralité et l'exécution des commissions dont ils sont chargés par S. M. ou par son conseil.
INTESTA (AB) : Qui n'a pas laissé de testament.

INTIMATION : Notification.
INTRANE : Se dit de ceux qui vivent dans la ville (Souvent des bourgeois pour les distinguer des *forains*).
IRETAGÉ : Héritage.
ITEM : Et aussi, de plus, de même.
JACENTE (Hérédité) : Héritage non encore accepté.
JACHERÉ : Terre non utilisée
JAÇOIT QUE : Quoi que.
JAPIEC(H)A : Il y a un certain temps. Alors.
JATRAVE : Autochtone, habitant.
JAVEL : Gerbe (de blé) mise à sécher.
JEAN BAPTISTE : Fêté le 24 juin.
JEANNIN : Jean.
JENNON : Jeanne.
JORVIR : Suffire.
JOSQUIN : Josse.
JOUBARBE : Genre de plante de la famille des crassulacées, qui pousse sur les murs et sur les toits. Plantée au sommet des toits de chaume, les racines maintiennent la terre et gardent l'humidité.
JOURNALIER : Celui qui travaille à la journée.
JULLIER (marchand) : Marchand de toile de draps (le julle).
JUMENTELLE : Jeune jument.
JURIS CONSULTE : Spécialiste du droit qui assiste les échevins dans leurs jugements.
JUS : Mettre à bas, abattre, abolir, destituer.
KENTILLEUR : Voir *Quentilleur*.
KERKIÉ : Chargé ou portant du fruit.
KERMESSE : De *kerk mis* : messe paroissiale, fête du saint patron.
KERUE : Charrue.
KEU(L)TE : Sorte de bière ordinaire, simple ou double suivant la quantité de grains utilisés.
KEUR : Loi, règlement (flamand).
KIERUE : Charrue.
KIEUTE : Matelas.
KOROWEE : Corvée.
LADRE : Lépreux.
LAIDENGER : Maltraiter, outrager, insulter.
LANCHURE : Elancement.
LARCHINEUSEMENT : Par vol (larcin).
LARRON : Voleur, fripon, canaille.
LATTEUR : Fabriquant de poteaux, piquets et lattes (pour les toitures en général).
LIBRE DE CONDITION : Célibataire.
LIETTE : Tiroir.
LIEUC(H)ON : Petite maison.

LIEU DEU : (lieu dû) Cimetière non consacré, pour les mécréants.
LIGNAGÉ : Voir RETRAIT LIGNAGÉ
LINCEUL : Drap de lit souvent offert lors du mariage qui finissait souvent par envelopper le mort.
LINIER : Ouvrier ou marchand d'étoffes de lin.
LOCHET : Bêche.
LODIER : Edredon.
LODS ET VENTES : Droit dû au seigneur lors de la mutation d'un bien tenu à cens (1/12e en moyenne).
LONGHELT : Impôt sur le parcours d'un canal ou d'une rivière.
LOUCHET : Bêche.
LUCQUE : Couverture de bois dans un bateau.
MACHELIER : Boucher.
MAINÉTÉ ou **MAINESTÉ** : Avantage donné à l'enfant le plus jeune dans une fratrie.
MAIN ASSISE : Action d'acquiescer l'hypothèque sur les biens d'un débiteur.
MAIN LEVÉE : Acte qui fait cesser les effets d'une saisie, d'une opposition. La mainlevée volontaire est consentie par l'auteur de l'empêchement; la mainlevée administrative par l'autorité administrative; la mainlevée judiciaire par décision d'un tribunal.
MAIN MISE : Action de mettre la main (de justice) sur quelqu'un ou quelque chose pour l'arrêter ou saisir.
MAIN MORTE : Droit qu'un seigneur avait d'hériter d'un serf mort sans enfants. Avec le temps (XIIe) ce droit se limitera à un seul objet mobilier ou bête (*meilleur catel*) puis disparu pratiquement au XVIIe.
MAINT : Habile.
MAINETE : Droit du plus jeune enfant de prendre par préciput une certaine portion de l'héritage de ses parents.
MAIRIEN : Bois d'œuvre pour la construction.
MAISNÉ : Cadet.
MAISNIES : Domestiques ou ensemble de personnes composant une famille, un foyer.
MAJORITÉ : Fixée à 25 ans jusqu'en 1792 ou elle passe à 21 ans, en l'an XII à 21 ans pour les filles et 25 pour les garçons jusqu'en 1907 où tous deux deviennent majeurs à 21 ans puis à 18 ans en 1974.
MAL CADUC ou **HAUT MAL** : Epilepsie.
MALLETOTE : droit ou impôt sur certaines denrées.

VOCABULAIRE FLAMAND

Vérification et compléments par Yannick Feys

Attention : le flamand étant une langue dont l'orthographe n'a été fixée que récemment il existe des variantes aux formes ci-dessous

Abeel : peuplier blanc
Achtendelen : Quareel
Akkermaand : mars
Annverwantschap : parenté par alliance
Aanwezig : présent(s)
Abdie : abbaye
Abt : du français "Apte"
Abuus vallen : se tromper
Achterleen : Arrière-fief.
Achterlaetende : (dé)laissant
Achter kleinzoen : arrière petit-fils
Adel : noblesse
Adreschierende : Adressé
Advokaat : avocat
Aeldighen : Héritiers
Aen : auprès de
Aendienende : concernant, pour servir à
Aennaedering : approche
Aensockt/aensocht : requis
Aerend : lutrin en forme d'aigle
Afbreucke : dam, préjudice
Afdraegende woorden : paroles inconvenantes, outrageuses
Afgegaen : démission
Afkomstig van : originaire de
Aflleggen : démolir
Aflvich maken : tuer, assassiner
Afluuc(x/s)el : clôture
Afsetene : étrangers
Afstammelingen : descendants
Afstamming : enfants
Aijren : tailler
Al betaelt : Tout payé, acquitté(e)
Aldaer : là-bas
Alding : héritier
Alhier : ici
Allen/alleene : tous
Alme : pièce d'une roue de moulin
Als : comme
Ambacht : métier, territoire autour d'une ville
Ambtneaer : fonctionnaire
Amelaken : nappe
Ammonitie broodt : pain de munition

An : employé pour *Bij*
Andere : autre
Anders : autres
Anders gezegd : autrement dit
Anghende den termijn van : pendant le terme de
Annecleven : se rapporter
Annopende : concernant
Anslag : terme de maçonnerie
Antonineken : Antoinette
Apoorte : offrandes à l'église
Apparent kint : l'enfant à naître, posthume
Appeel : petite cloche ou accord annonçant la sonnerie de l'heure
Appel : ornement en forme de pomme dont on ornaît les tiges de girouette
Arm(en)/aerm(en) : pauvre(s)
Ate ende drank : vivres et boissons
Atouchieren : toucher, concerner
Atrecht : Arras

Baai : Bayette
Baardscheerder : barbier
Backer / Bakker : boulanger
Backerheghe : boulangère
Ba(/e)guinhof : Béguinage.
Ba(/e)gyntgen : De Béguine.
Baerblikenste : le plus apparent, évident
Baessche ou Bassche : en charpenterie sorte de pièce de bois en élévation
Baillehouder : curateur
Bakvis : adolescent
Belasten : Charger, imposer.
Balfroit : beffroi
Baljuw / balliu : bailli
Barbaristen : chambre de rhétorique Ste Barbe (Menin)
Barbelken : Barbe (prénom)
Bardesch : hangar
Basiere : bêche
Bastands : suffisant
Bastart : bâtard
Batelrije : batterie de cuisine
Beaufroot : beffroi
Bedeghen : devenu

MANABLE : *lieu manoir amassé de maison manable*. Terrain bâti contenant une maison habitable.

MAMANCE : Gouvernance (d'un bien).

MAMBOURG ou **MAINBOURG** : Tuteur, curateur, gérant.

MANABLE : De manant : Habitable.

MANANT : Habitant, résident (non péjoratif).

MANDELIER : Vannier.

MANITEUR : Celui qui met la main à.

MANNIEUR : Garde des biens confisqués ou sous séquestre.

MANOIR : Terme général pour une maison.

MANOUVRIER : Manœuvre, qui n'a que ses mains comme outils.

MANSIST : Fut domicilié.

MARAIS : On y élève des poulains et des génisses. On permet d'y mettre des oies dont la plume rapporte grand profit par la quantité qu'on en retire. On y fait de très belles promenades. Les arbres qu'on y met communément sont des ormes, des peupliers et des saules. On en plante aussi sur les chemins, et on trouve dans les vergers toutes les sortes d'arbres fruitiers qu'il y a en France.

MARCHÉ (droit de) : Le fermier avait préemption sur le bien qu'il occupait lorsqu'il était vendu ou re-baillé sous peine pour l'acheteur de voir sa maison brûlée et son bétail tué. Pratique finalement interdite.

MARCHISSANT : Limitrophe, contigu.

MARGINER : Mettre en marge.

MARGUILLIER ou **MARGLISSEUR** : Personne qui s'occupe des finances de l'église (*conseil de fabrique*). Nommé pour deux ans par le bailli avec l'accord du curé et des hommes de fiefs. Charge obligatoire (sauf dédommagement à l'église pour exemption) pour deux ans, renouvelée à la saint Jean Baptiste (24 juin).

MAROTTE : Nid de chenilles.

MARS (blancs de) : Publication annuelle des chemins à réparer et de fixation des amendes.

MARS (grains de) : Voir GRAINS DE MARS.

MASQUEPPE : Bateau transportant les denrées sur un canal vers les marchés (dérivé du flamand).

MASSART : Receveur, trésorier, argentier.

MASSE : Marteau du juge. Attribut des sergents attachés à un tribunal. *Sergent à Masse* : huissier de justice.

MAULLE : Briquettes de tourbe.

MAURE : Mors (de chevaux).

MAYEUR : Premier échevin.

ME(S)NIE : Serviteur d'une maison.

MENUTES : Choses de peu de valeur.

MERCEDE : Salaire.

MESCHEF : Accident, malheur, infortune.

MESCHINE : Servante. Jeune fille.

MESLÉE : Rixe.

MESLINGE : Variété de serge.

MESPLIER : Néflier.

MESSIER : Garde de ce qui va être récolté.

MESURES : Voyez le tableau au début du livret.

MESUS : Méfaits.

METIL : Mélange de froment et de seigle semés ensemble.

METIER ou **MECTE** : Quartier d'une châellenie.

METILONNÉ : Mélangé.

MEUBLE (biens) : Ce qui est transportable. Dans la ville de Lille concerne aussi les biens immeubles (maisons, terres) dans la succession des bourgeois.

MEULETTE : Poulie.

MEURE : Mineur.

MEURISON : Maturité, mure.

MIDI : Direction : *Sud*.

MIEUDRE : Meilleur.

MILICE : Depuis 1688 une communauté devait fournir un milicien équipé pour deux ans par voie de vote puis, depuis 1690, par tirage au sort.

MINCK : Marché aux poissons de Lille.

MINET(TE) : Cuvette.

MINUTE : Original d'un acte notarié ou d'un jugement.

MISERICORDE : Poignard.

MONITOIRE : Appel à témoins.

MONOPOLE : Complot.

MONSTRE : Lot, ce qui est exposé en vente.

MONTANT : Par opposition avec les arbres fruitiers. *Tant fruitiers que montants*.

MORVE : Maladie grave et contagieuse des chevaux.

MOTTE : Bute de terre sur laquelle on trouvait un château, un moulin.

MOUCHOIR : Pistolet de poche.

MOURDREUX : Meurtrier.

MOUSTIER : Prieuré.

MULE : Tas de foin avant *charroi* (transport par charrette).

MULQUIN : Sorte de toile de batiste.

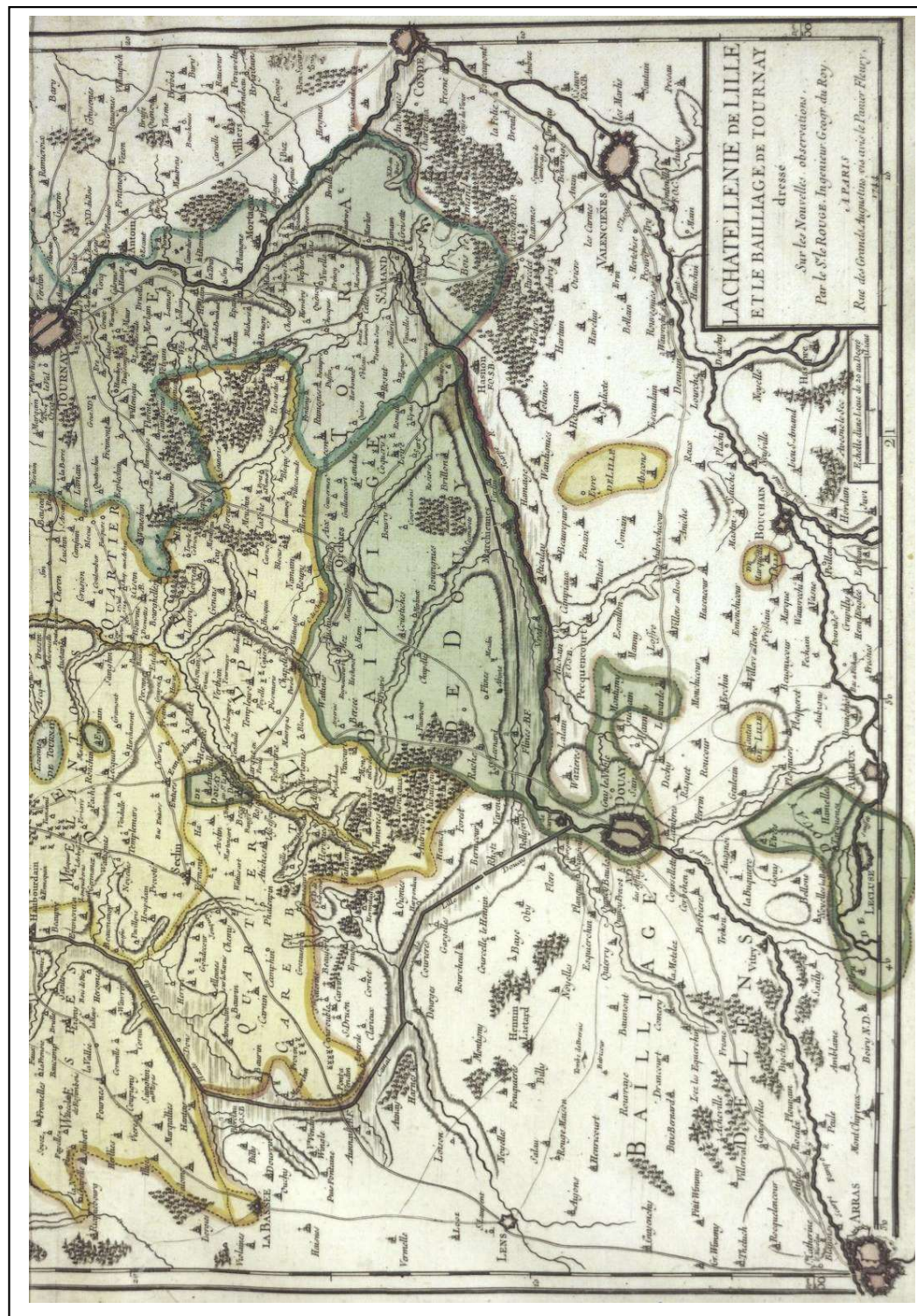
MUTATION : Trouble.

NAVETTE : Graine d'une espèce de choux sauvage que les Flamands nomment *colza*.

NEVEU, NIECE : Sens actuel / Petit-fils, petite-fille.
NAMPTISSEMENT : Contrat par lequel un débiteur remet une chose, un bien à son créancier pour sûreté de la dette.
NATAUX (jours) : Pâques, Pentecôte et Noël.
NAUTES : Batelier.
NAVIEUR : Batelier.
NAVREUR : Blesser.
NEIS : Bateaux, navires.
NIELLE : Maladie des blés (charbon).
NOBLE FAMILLE : Etablissement charitable lillois dont le but était d'élever des jeunes filles nobles et pauvres d'Artois, de Flandre et du Hainaut.
NOCHERE : Cheneau.
NON PREJUDICE : Exception à une règle qui n'a pas force de nouvelle règle.
NONE : Midi. Office religieux.
NORECHON : Elevage.
NORQUIER : Mari de la nourrice.
NOVALES (dîmes) : Sur les terres nouvellement défrichées, labourées et semencées ce qui diminue le montant de la dîme pendant trois ans avant de payer à nouveau pleine dîme.
NONCUPATIF : Testament fait de vive voix.
OBEL / OBEAUX : Peuplier blanc.
OBITUAIRE : Livre dans lequel on inscrit le nom des défunts dont on devait célébrer la mémoire à une date donnée.
OCTAVE : Huitaine de jours après une fête.
OFFICIAL : Juridiction ecclésiastique d'un évêché / Religieux faisant fonction de juge.
OING : Huile, huilé.
OLIEUR : Fabriquant d'huile.
OLRES : Alors.
OPOSITE : Opposé.
ORDINAIRES : Règles féminines.
OR(E)(S) : Présentement, maintenant.
ORILLON : Fortification : Partie arrondie du flanc d'un bastion. Cette disposition augmentait sa défense en la cachant à l'ennemi et sa solidité.
ORPHENE ou **ORPHINE** : Relatif aux orphelins.
OSTILLE : Métier à tisser.
OULTREFIN : Qualité de drap.
OURBET : Tache sur la peau due à une contusion.
OURDIR : Préparer sur une machine les fils de la chaîne d'une étoffe.
OUEVELES : Voir Mesures.
PAILLARSE : Lit rempli de paille.
PAILLEUTZ ou **PAILLEUL** : Mur d'argile et de paille. Toit de chaume.

PAILLOTIS ou *torchis* : Mélange de glaise, de bouse de vache, de chaux, quelquefois de sable allié à de la paille coupée utilisé pour confectionner les murs d'une maison à l'aide d'une armature faite de poutres de bois.
PAIN DE TOURTE : Pain brun moitié bluté.
PAIRIES : Dans la châtellenie de Lille : Barghes (Wattignies), Madringhem (Lomme), Fauquisart et les Mottes (La Gorge), Gamans (Lesquin), Timaux (Fâches).
PAISSON : Pâture.
PAMELLE : Orge de printemps souvent semé en cas de destruction par le gel des céréales d'hiver.
PANNE : Sorte de velours.
PAPPIN : Crème.
PAQUES COMMUNIA(U/N)T : Jour de Pâques.
PAQUES FLEURIE : Fête des Rameaux.
PAR(E)CHEVET : Parements du chevet du lit : oreillers et traversins.
PARCHON : Partage entre les enfants issus d'un premier mariage avant un remariage. Synonyme : *Formature*.
PARCHONNIERS : Copropriétaires.
PARCIDEVANT : Auparavant.
PAREL : Flèche de lard.
PARFAIT : Conclusion, fin de paiement, complément final.
PARJURÉ (lundi) : Lundi après l'Epiphanie. Parce que les mages se sont parjurés en repartant sans avoir été revoir Hérode comme ils l'avaient promis après avoir été jusqu'à la crèche. D'après Jules Lemuisis (1281) : jour où on dénonçait les parjurés des procès lors desquels ils avaient témoigné. A Lille on mange des pains chauds fourrés avec du beurre.
PARLEMENT DE DOUAI appelé aussi parlement de Flandres. Il fut d'abord créé sous le titre de conseil souverain et établi à Tournai par l'édit du mois d'avril 1668. En 1686, le roi, par un édit du mois de février, attribua à ce conseil le titre de parlement. Tournai ayant été pris par les alliés en 1709, le parlement fut transféré à Cambrai puis la France leur ayant cédé Tournai et le Tournais par le traité d'Utrecht de 1713, le parlement a été transféré à Douai. Un des privilèges particuliers de ce parlement est que l'on ne peut point se pourvoir en cassation contre ses arrêts, mais, suivant l'usage du pays, on demande la révision du procès.
PARS : Pourcentage. Si le rapport n'est pas précisé : 1 pars = 1/2, 2 pars = 2/3, 3 pars = 3/4 etc.

Mots anciens



PRESIDIAL : Administre la justice en appel au nom du roi.

PRIEURÉ : Dépendance d'une abbaye, comprenant un petit nombre de moines.

PRINSE : Prise.

PRISERIE : Estimation des biens.

PROCUREUR POSTULANT : ou procureur *ad lites*.

On l'appelle postulant parce que sa fonction est de se présenter devant les organes de la justice pour les parties qu'il représente.

PRONIER : Prunier.

PROISMÉTÉ : Retrait lignager.

PROVENCHE : Provisions.

PUDLEUR : Ouvrier chargé de remuer la fonte pour la transformer en fer par combustion du carbone.

PUINÉ(E) : Juste cadet(te) de l'aîné.

PUREAU : Fumier.

PURELIÈRE : Fossé à purain.

PUREUR de grain : Ecumeur, trieur (brasserie).

PURGER : Faire établir devant la Loi qu'un bien n'est (plus) chargé d'aucune dette.

QUADRAGESIME : 40e jour avant Pâques.

QUANTEFOIS : Autant de fois.

QUANVENE ou **QUENVENE** : Chanvre.

QUASIMODO : Dimanche qui suit Pâques.

QUENNE : Cruche d'un livre environ.

QUENNEBUISE : Chênevis, graine de chanvre.

QUENTILLEUR : Fabriquant de matelas et couettes.

QU(I)ERQUIÉ : Chargé ou portant du fruit.

QUEUER : Cahier. Cueilloir.

QUIEUX : Choix.

QUINETTE : Espèce de camelot ordinairement tout de laine et quelquefois mêlé de poil de chèvre qui se fabrique à Lille en Flandre et aux environs. Certains petits camelots de demi-aune de large, auxquels on donne aussi le nom de quINETTE ; mais les commerçants changent souvent le nom des étoffes.

QUINT : Droit des héritiers (et de la veuve) de retenir le cinquième des fiefs à l'encontre du fils aîné.

QUINTIER : Détacher d'un fief, le cinquième.

QUITTER : Tenir quitte.

QUONKES : Tout, quelconque.

RABAS : Barrage, écluse.

RABOUT : Hypothèque.

RADRESSE : Raccourci.

RADVESTISSEMENT : Possibilité pour des bourgeois sans enfants de se faire une donation mutuelle.

RAFRAICEMENT : Acte établissant l'égalité entre les enfants garçons et filles (la coutume de Lille voulait que l'aîné et les garçons soit avantagé et les filles exclues des successions).

RAIN : Branchage.

RAISNE : Grenouille.

RAMON : Balais.

RAPE : Gros navets ronds servant pour la nourriture des bestiaux pendant l'hiver.

RAPLEGIER : Donner caution.

RAPOINTER : Réparer.

RAPPORT (et dénombrement) : (Aveux) Déclaration signée qu'un propriétaire fait à son seigneur des biens qu'ils possèdent, droits seigneuriaux qu'il doit payer et origine de sa propriété.

RAPPORT A LOI : Déshéritement (en cas de vente).

RARESE : Tissu de laine grossière.

RAS : Etoffe très lisse.

RATINE : Etoffe de laine frisée utilisée comme doublure.

RATRAIT : voir RETRAIT LIGNAGÉ

RATRAYANT : voir RETRAIT LIGNAGÉ

RATTAINT : Convaincu, condamné.

RAVAL : Enchère.

RAVESTIR : Faire une donation mutuelle des biens meubles entre époux généralement sans enfants.

RECORD : Se souvenir.

RECREER : *se recréer*, prendre du temps de récréation, se divertir.

RECROIRE : Mettre en liberté un prisonnier sous caution.

REGIÉS : Alluvion, terre gagnée sur une rivière.

RELAVERIE : Pièce où est entreposé le lait. *Place au lait* située sous le toit bas qui prolonge celui de l'habitation et qui s'arrête à 1 ou 2m du sol. On y fait aussi la vaisselle et le lavage du linge et on y baratte le beurre parfois à l'aide d'une roue à chien située de l'autre côté du mur.

RELEVÉE : Après-midi.

RELEVER : Se faire investir d'un fief en payant au seigneur suzerain le droit de relief.

RELIEF : Rachat du droit que les parents avaient de la possession d'un droit (bourgeoisie) ou d'un bien (au seigneur du lieu). Lorsque le bien était propriété d'un couple le(s) successeur(s) payai(en)t demi-relief à la mort de l'un d'eux. Souvent le montant du relief consistait au double de la rente seigneuriale annuelle.

REMINISCERE : Noël.

REMISES : Cultures sur pied.

toutes les espèces, sur les terres, sur les personnes, sur les denrées et les marchandises de consommation, sur l'industrie, sur les rivières, sur les chemins et sur la liberté de les pratiquer. On y perçoit aussi le vingtième ou les vingtièmes des revenus des citoyens ; ces impositions n'y sont établies que par extraordinaire, elles étaient inconnues avant 1710. Louis XIV ordonna le premier la levée du dixième avec celle de la capitation qui n'a point été supprimée depuis. Sous la régence du duc d'Orléans on voulut le remplacer par le cinquantième qui n'a point duré. En 1733 et à toutes les guerres suivantes, le dixième a toujours été rétabli et supprimé. Enfin en 1750 le vingtième y fut substitué pour l'acquittement des dettes de l'état et il en a été levé jusqu'à trois pendant la guerre commencée en 1756, entre cette couronne et l'Angleterre.

VISINE : Fabrique, ce qui sert à fabriquer.

VIVENOTTE : Ce qui revient à une veuve des biens de son mari, douaire aussi longtemps qu'elle a des descendants en vie.

VIVRE A L'AVANTAGE : Vivre de larcins et rapines.

VOLLEE : Chaîne d'attelage.

VOLLILLES : Volailles.

VUIDER : Terminer, vidanger, quitter.

WAGIER : donner en gage.

WAILLABLE : Valable.

WANTIER : Gantier.

WARANCHE : Garance.

WARDER : Garder, veiller.

WARISON : Récolte sur pied.

WARRAS : Fourrage de fèves, pois et vesces.

WASTE : En friche, inhabité.

WAYMEL : Sorte d'anguille.

WEDDE : Guède, pastel. Plante jaune et verte donnant un colorant bleu.

WERP (jour de) : Adjudication d'un bien devant la cour du seigneur dont il dépend.

WEZ : Gué.

WIDE : Sans culture, en jachère.

WID(I)ER : Evacuer, quitter, terminer, régler.

WIESE : Vieux.

WIHOT : Cocu.

WIT : Quitte.

WUIT : Vide, libre.

YAUE : Eau.

CHIFFRES ROMAINS

I = 1, **V** = 5, **X** = 10, **L** = 50, **C** = 100, **D** = 500, **M** = 1000.

On marque en plus grosses et grandes lettres celles qui composent une phrase et font partie des chiffres romains. En additionnant on trouve une année qui est en général celle de la création de l'objet sur lequel le chronogramme est inscrit. Par exemple : (1+1+500+1000+1+1 = 1504)

IN NOMINE DOMINI

REMISSION : Lettre du souverain accordant une remise de peine avant condamnation.

REMY : Fêté le 1^{er} octobre.

REMONTRER : Exposer, faire remarquer.

RENDAGE : Revenu d'une terre, fermage.

RENNES : Raisons, arguments.

RENNEUR : Officier de la Chambre des Comptes de Lille (du flamand *Rekening*)

RENTEUSE (terre) : Terre roturière, non *noble*, soumise à une redevance à l'égard d'une seigneurie laïque ou ecclésiastique dont elle dépend. Equivalent de "cottière".

RÉPARON : Chanvre de dernière catégorie.

RESAISIR : Remettre en possession.

RESCOUSSUES : Empêchement d'arrêter.

RESDON DE BOUREE : Gros bâton.

RESCOU : Par force.

RESCOURRE : Reprendre, enlever des mains.

RESEAN : Résidant.

RESPONSIBLE : Personne physique dénommée par une institution sur la tête de laquelle un bien est mis.

RESSEQUIER : Réparer un édifice.

RESTRAIANT : Qui exerce son droit de retrait.

RESPECTUEUX : voir ACTE RESPECTUEUX

RESPONSIBLE : En lieu et place de. Homme sur la vie duquel le paiement d'un relief est placé lorsque le propriétaire d'une terre est une institution.

RETENTUM : Clause secrète (Un juge qui décide que le supplicé sera étranglé avant d'être brûlé sans que ce soit connu du public par exemple).

RETORDERIE : Lieu où on file.

RETRAIT LIGNAGÉ : Possibilité qu'un membre d'une famille vendeuse d'un bien immobilier avait de se substituer à l'acheteur dans un délai d'un an pour éviter que le bien ne sorte de la famille.

RETROUVEE : Inventaire des quantités de vins et bières.

REUWE : Roue.

REVESTIAIRE : Sacristie où on s'habille.

REWART : Du flamand *Gouverneur*. Plus haut membre du Magistrat municipal. Regarder, concerner, être d'avis que, considérer.

REWIT : Restant, surplus.

REYERE : Seigneurie ayant connaissance des droits royaux.

RIEZ : Terre en friche servant de pâturage.

RINCHIERE : Enchère.

RIBOULIES : Blé semé deux années de suite.

RIECAILLE : Friche marécageuse.

RIEZ : 1° Terre non labourée servant surtout pour les moutons. On dit en flamand *Broucq*. 2° rejet d'eau, zone humide.

REFROISSIS : Blé semé deux années de suite.

RIOLE : Egout.

ROCTEUR : Tailleur de pierres, carrier.

ROIS (maladie des) : Goutte.

ROLE : Cahier indiquant le montant de l'impôt dû par chacun.

RONDELAGE : Passage d'un rouleau sur la terre pour en casser les mottes et tasser le sol.

RONDELLE : Tonneau.

ROTTER : Voler, hotter, enlever.

ROTURIER : Non noble.

ROUELLE : Petite roue (charrue).

ROUISSAGE : Trempage dans de l'eau douce et séchage par alternance du lin pour en séparer les fibres.

ROUVELANTE : Avec taches de rousseur.

ROYE : Sole, assolement triennal.

ROYÉE : Prob. Raie laissée sur la terre après le passage du laboureur.

RUIE : Longue perche de batelier servant à avancer.

SAHU : Sureau.

SAINTINE : Sainte (prénom).

SAISINE : Mise en possession devant échevins suite à un héritage ou à un achat.

SALETTE : Soupente.

SALLE DE LILLE : Juridiction comtale de la châtellenie de Lille où la justice est rendue.

SALVE BOOM : Plante abortive.

SARRAU : Tablier.

SAUCHELLE : Jeune saule.

SAUWIN ou **SAUIN** : Sciure.

SAYE : Serge ou étoffe croisée très légère en laine.

SAYETTEUR : Fabriquant de sayette, draperie de laine légère et de qualité inférieure confectionnée avec des laines rêches de Flandre et d'Espagne.

SCEUTE : Proclamation orale de l'objet d'une plainte.

SCORION : Orge d'hiver semée à l'automne et récolté en juillet.

SELLE : Seau.

SELLE : Escabeau.

SEMONCEUR : Requéant, instructeur dans un procès.

SEMONSE : Invitation faite en termes solennels.

SENATUS CONSULTE : dit *velléien* qui défend à la femme de s'engager pour autrui, et entre autre pour son mari. Un arrêt du parlement de Paris en

1595 en forme de règlement enjoint aux notaires de l'expliquer aux femmes et d'en faire mention dans leurs minutes, sous peine d'en répondre en leur nom, et d'être condamnés aux dommages et intérêts des parties. Henri IV, par un édit du mois d'Août 1606, abrogea la disposition du *sénatus-consulte velléien* et de l'authentique *si qua mulier*, fit défense aux notaires d'en faire mention dans les contrats des femmes, et déclarait leurs obligations bonnes et valables, même si la renonciation au *velléien* et à l'authentique n'y étaient pas insérées. Cette abrogation ne fut enregistrée que bien plus tard dans les différents parlements du ressort de la France.

SENNE : Droit de connaissance des délits de mœurs et contre les lois de l'Eglise.

SENS (ALLER A L') : Aller consulter un juriste.

SERGE : Tissu de laine grossière.

SERMENTS : Trois serments de Lille : canonniers, archers, arbalétriers et tireurs d'épée.

SEROUGES ou **SERORGE** : Beau-frère.

SERVITUDES : Obligations, charges ; notamment charges qui grèvent un bien immeuble (dit *fonds servant*) au profit d'un bien immeuble (dit *fonds dominant*).

SEVES : Scions, pousses arbustives de l'année.

SEWASTE : Terre en métayage.

SIAMOISE : Etoffe de coton.

SIKOMME : Entre autres.

SIETAINE : Semaine de sept jours.

SIEU : Suif de chandelle.

SIGNAMENT : Particulièrement.

SIX-VINGT : 6 x 20 = 120.

SOIGNIES ou **SONGNIES** (droit de) : Obligation pour les vassaux de loger et soigner leur seigneur. Dans la suite devenu un terme désignant toutes espèces de cens ou de rentes seigneuriales.

SOILE : Seigle.

SOIXTE : Terre dont le fruit est partagé entre le propriétaire et son métayer. Marais.

SOLE : Groupe des terres qui sont dans la même phase d'utilisation dans l'ordre de l'assolement triennal ou biennal (peu pratiqué chez nous, les terres étant très riches).

SOLRE : Soulier.

SOLVENTION : Payement.

SONNIER : Excuser.

SOUASTÉ (droit de) : Soyété (voir à)

SOUCRION : Escourgeon. Orge dont l'épi est constitué d'épillets disposés sur six rangs et qui se sème à l'automne. Sert à fabriquer de la bière.

SOUFFISANS : Aisés

SOUVERAIN BAILLAGE : La Gouvernance du Souverain Bailliage de Lille est un tribunal ancien qui a été établi comme on croit par le Roi Philippe le bel en 1314. Il a été ainsi nommé a cause que le Gouverneur de la ville en est le chef. Cette qualité qui lui est attribuée de Souverain Bailliage ne veut pas dire qu'il soit Souverain ainsi que l'on disait autrefois des Baillages Royaux en France. Sa juridiction s'étend sur tous les villages de la Châtellenie de Lille, et dans la ville. Il y a la connaissance des cas royaux. Le Greffier jouit d'un droit particulier sur les lettres de constitution de rente qui se passent en présence des auditeurs du Souverain Bailliage.

SOYETÉ (droit de) : Impôt sur la moisson.

SOYEUR : Scieur ou faucheur.

SOYEUR D'AIX : Scieur de planches.

SPERGULE : Luzerne.

STYLE ou **STILE** (de son ...) : Corps de métier, profession.

SUCRION : Escourgeon. Orge dont l'épi est constitué d'épillets disposés sur six rangs et qui se sème à l'automne. Sert à fabriquer de la bière.

SUETTE MILITAIRE : Maladie provoquant une éruption et des sueurs abondantes dont la source est inconnue et dont l'évolution est imprévisible. Elle peut être bénigne ou provoquer une épidémie meurtrière.

SUEUR : Cordonnier (du latin *sutores*).

TABLIERE : Pensionnaire.

TAFFETAS : Etoffe de soie tissée comme de la toile.

TAILLE : Impôt en fonction du revenu estimé d'une exploitation agricole (*réelle*) ou sur la personne (*personnelle*).

TAILLE DE FAUX FRAIS : Impôt extraordinaire en cas de guerre.

TANTMOINS : A déduire.

TAYE/TAILLE : Grand-mère.

TAYON/TAILLON : Grand-père.

TELLE : Ficelle. Récipient.

TENEMENT : Propriété.

TERRAGE : Impôt sur la moisson.

TERRIER : Registre contenant le dénombrement des déclarations des particuliers qui relèvent d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui y sont dus.

T(H)ELLIER : Personne séparant les fibres textiles du chanvre et du lin entre le rouissage et le broyage pour produire de la filasse.

THIOIS : Langue flamande.

TINE : Récipient.

TINNETTE : Cuve.

TIMAUX : Voir ESTIMAUX.

TIRANT : Tiroir.

TIRETAINE : Etoffe de drap de peu de valeur.

TOMBEREAU : Charrette entourée de planches servant à transporter betteraves et pommes de terre. On le décharge en le faisant basculer vers l'arrière



TONDEUR DE DRAPS : Celui qui tond les draps à l'aide d'une grande paire de ciseaux. En Hollande fabriquant de draps de laine.

TONDEUR DE GRANDE FORCE : Celui qui tond les draps à l'aide d'une grande paire de ciseaux ou, plus souvent, les peaux.

TONLIEU : Droit que l'on payait pour étaler sur un marché, taxe sur les marchandises entrantes.

TOOVERESSE : Sorcière.

TORDEUR : Fabriquant d'huile.

TORSE : Torche de procession sur laquelle se trouvaient les attribues d'un corps de métier.

TOTER : Voler.

TOUCQUET : Croisée de trois chemins.

TOYE : Taie.

TRACHE : Tranché, rayé.

TRAICTE : Chemin.

TRAU ET PASSAGE : Sorte d'écluse.

TRAVILLIER : Tourmenter.

TRELLEUR : Celui qui tire. Haleur de bateaux.

TREMBLE : Peuplier.

TRIEZ : Terre en friche.

TRIPES : Tissus de velours dont l'endroit est en laine et le fond en chanvre pour l'ameublement et les chaussures des enfants.

TRISTRANT : Tisserand.

TRISTRER : Tisser.

TROPIAU : Troupeau.

L'UN PORTANT L'AUTRE : En moyenne.

UTERIN : Ayant la même mère (Voir CONSANGUIN et GERMAIN).

UTRECHT : Tissus fait d'un mélange de poil de chèvre et de fils de lin utilisé dans l'ameublement.

VAGHELAGE : Impôt sur les bêtes à pieds fourchus.

VAINE PATURE : Terre et pré après la récolte où on peut faire paître librement.

VAISSEAUX : Ruches.

VARLET : Valet de ferme, souvent aide du charron, Compagnon.

V(E/I)AURES : Toisons de moutons. Peau.

VERGE : Mesure pour les longueurs qui sert à mesurer et compter la contenance des héritages, de même qu'en d'autres pays on compte par *perches, cordes, chaînées, mesures*, etc. la longueur de la verge est différente selon les pays. Voir MESURES.

VERTE : Voir au rouge.

VESCE : Plante fourragère.

VESQUIT : Vécu.

VESVE : Veuve.

VEUVE DEMEEUREE ES BIENS ET DETTES ou *immiscée es biens* : Veuve qui a accepté la succession de son mari avec ses avoirs (*dettes actives*) et ses dettes (*dettes passives*). Contraire : *veuve renoncées es biens*.

VEUVE RENONCEE ES BIENS ET DETTES : Veuve qui a refusé la succession de son mari avec ses avoirs (*dettes actives*) et ses dettes (*dettes passives*). Contraire : *veuve demeurée es biens*.

VEYT : Vit.

VICOMTIERE (JUSTICE) : Qui s'exerce dès qu'un seigneur a droit de nommer un homme fief et donc possède un fief tenu de sa seigneurie.

VIDENGHE : Vide, fosse.

VIDIMUS : Copie conforme.

VIESE : Vieille.

VIESWARIER : Fripier.

VINAGE : ancien droit seigneurial sur les vins et droit de passage. Taxe sur les bestiaux et les voitures passant en un lieu. Lieu-dit, hameau.

VINGTIEME : Portion de revenus que tous les citoyens donnent à l'Etat pour les besoins publics et dont la quotité est déterminée par sa propre dénomination. En France il y a des impôts de